

# L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 11 au 17 juin 2010 - N° 6318 - 59<sup>ème</sup> année



NUMÉRO SPÉCIAL  
MUSIQUE

INTERVIEW

DANY  
BRILLANT

AVANT SA VENUE EN CORSE POUR  
UN CONCERT UNIQUE LE 9 JUILLET 2010  
À L'HIPPODROME DE BIGUGLIA



## ÉVÉNEMENT

9<sup>ème</sup> édition de «Jazz in Aiacciu» avec Dee Dee Bridgewater, Manu Katché et le trio Esperança



## RENDEZ-VOUS

Francine Massiani en scène le 15 juin à Ajaccio, avec un premier album à paraître



## SPORT

Zoom sur le tournoi du club de Basket Ball Vescovato-Casinca, présidé par D. Mitridati

# JAZZ IN AIACCIU

## 9<sup>ÈME</sup> ÉDITION

Pour cette édition 2010, toutes les tendances du jazz seront représentées : **Manu Katché**, le **Trio Esperança**, **Dee Dee Bridgewater**, **Richard Galliano**... Du Lazaret au Casone, la cité impériale va vibrer grâce à des artistes d'exception venus ravir autant les simples amateurs de Jazz que les passionnés les plus exigeants !



Depuis neuf ans déjà, «**Jazz in Aiacciu**» ouvre la saison estivale. Et c'est toujours avec beaucoup de passion et d'enthousiasme que l'équipe du festival concocte un programme de qualité, avec la venue d'artistes dont le renom et le talent ne sont plus à démontrer. Et, cerise sur la gâteau, le festival sera l'occasion pour trois des formations présentes au festival de présenter leur nouvel album en avant-première (**Manu Katché**, **Trio Esperança**, **Dee Dee Bridgewater**).

### Des voix suaves du trio Esperança....

Le premier rendez vous est fixé le mercredi 23 juin avec le célèbre pianiste américain, **Kenny Barron**. Pour sa tournée européenne 2010, il a choisi de se produire sur scène à **Ajaccio**, une grande première en **Corse** ! À 67 ans, **Kenny Barron** est aujourd'hui l'un des musiciens de jazz les plus unanimement appréciés par le public et célébrés par la presse internationale qui le considère comme le garant moderniste et inventif d'un jazz solidement ancré dans son histoire et ses traditions. Il aura comme invité la

chanteuse de jazz **Anne Ducros** qui le rejoindra en fin de concert. Pour beaucoup, «*Anne Ducros est la plus belle voix arrivée dans le jazz depuis bien longtemps*». Un rare privilège à savourer...

Le jeudi 24 juin se poursuivra au **Lazaret** avec un concert avec l'accordéoniste **Richard Galliano** qui sera accompagné à la basse par **Jean-Marc Jafet** et à la batterie par **Dédé Ceccarelli**. «*L'originalité de cette soirée vient de la configuration inédite de ce trio réuni spécialement pour l'occasion*». Réalisant de nombreux concerts sans jamais s'arrêter, **Richard Galliano** s'affiche aujourd'hui comme l'un des accordéonistes les plus populaires et les plus doués de sa génération.

### ... en passant par la batterie de Manu Katché...



Le vendredi 25 juin, place à Monsieur **Manu Katché** qui, on le sait peu, est à la fois musicien, auteur, compositeur et interprète. Revenu à ses premières amours, celui qui a accompagné les plus grands artistes de sa génération (comme **Sting**, **Tracy Chapman**, **Dire Straits** ou encore **Simple Minds**, **Laurent Voulzy**, **Francis Cabrel** et **Véronique Sanson**...) vient à **Ajaccio** donner le meilleur de lui-même en solo. En 2004, le grand public fait sa connaissance grâce au télé-crochet «**La Nouvelle Star**» et il apparaît dans cette émission comme un membre du jury plutôt avare de compliments, mais équitable dans ses jugements, quitte à parfois faire grincer quelques dents. Depuis 2007, **Manu Katché** présente «**One Shot Not**», une émission musicale sur **Arte**.

Pour le dernier concert de l'année au **Lazaret**, place au **Trio Esperança**. Le trio est un groupe brésilien chantant à *cappella* et formé par les sœurs **Correa** (**Regina**, **Eva** et **Mariza**). Issu d'une famille de sept enfants, tous chanteurs et célèbres, le groupe débute à **Rio**, dans les années 60, formé à l'époque par **Regina**, **Mario** et **Eva**, où il connaît un énorme succès en tant que maillon important de la **Jovem Guarda**. Depuis, les voix des trois sœurs n'ont cessé d'envoûter le monde entier. Elles sont revenues en 2009 avec une album inédit : «*Sous les voix enjôleuses du Trio Esperança, l'Aria de Bach swingue bossa et le Penny Lane des Beatles se pare de couleurs brésiliennes. Autant de sortilèges lancés par trois sirènes qui, dans leurs filets de voix, capturent des classiques (Desafinado, Samba de Aviao), dont elles ornent l'ossature d'un charme muito sensual, aux larges rondeurs instrumentales (guitare, cordes, accordéon...)*». Depuis leurs débuts à **Rio**, cet opus constitue un défi au temps : les trois soeurs **Correa** y conservent intactes leur évanescence et leur irrésistible fraîcheur.

### ... jusqu'à la voix chaude de Dee Dee Bridgewater !

La dernière soirée du festival se déroulera pour la première fois au **théâtre de verdure** du **Casone** le jeudi 1<sup>er</sup> juillet. Les organisateurs sont très fiers d'accueillir une légende vivante : «*Nous aurons l'immense plaisir de recevoir*



la diva du jazz, **Dee Dee Bridgewater** qui viendra nous présenter son dernier album «*Un hommage à Billie Holliday*». Si elle a su s'imposer sur la scène jazz, c'est avant tout grâce à son talent. Sa carrière a démarré en trombe en 1989, grâce au duo très remarqué avec **Ray Charles**, «**Precious Thing**». Dès lors, elle enchaîne les concerts et multiplie les disques - «**Love and Peace : a Tribute to Horace Silver**», «**Dear Ella**» (hommage à **Ella Fitzgerald**), et plus récemment «**J'ai deux amours**». **Dee Dee Bridgewater** est aujourd'hui reconnue comme l'une des voix les plus abouties du jazz.

A U S O M M A I R E

Entre nous

Par Pierre Bartoli

4 **D'un mercredi à l'autre : Retour en bref sur 7 jours d'actualité insulaire**

Photo : Bernard Benant



6 **INTERVIEW**

Avant une visite en Corse pour un rendez-vous unique, sur scène, le 9 juillet prochain à Biguglia, Dany Brilliant nous ouvre les portes de son univers

9 **Musique : Francine Massiani chante en avant-première les titres de son 1<sup>er</sup> album**

10 **Paesi di Corsica : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages**

11 **Focus : des radio amateurs italiens surfent sur la propagation corse**

12 **ACTUALITÉ**

Après l'annonce de faire entrer la libération de la Corse dans les manuels scolaires, retour sur la démarche initiée par le député Gandolfi-Scheit



13 **ANNONCES LÉGALES**

**DIRECTION – ADMINISTRATION :**  
Téléphone : 04 95 32 04 40 – Télécopie : 04 95 32 02 38  
**REDACTION :** Téléphone 04 95 32 89 90  
E-mail : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)  
1, rue Miot – BP 213 – 20293 BASTIA CEDEX  
[www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

**ANNONCES LEGALES :** Tél. 04 95 32 89 92  
E-mail : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)  
Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

**COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES :** Tél. 04 95 32 04 40

**REDACTION D'AJACCIO :**  
Boite Postale 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1  
E-mail : [paul.aurelli@corse-information.info](mailto:paul.aurelli@corse-information.info)

**REGIE DE LA PUBLICITE – EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :**  
**NTI.com/Associati di Stampa Corsa**  
22, Cours Napoléon – BP 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1  
Tél. 04 75 12 93 47  
E-mail : [j.fabro-aurelli@corse-information.info](mailto:j.fabro-aurelli@corse-information.info)

**DIRECTEUR DE PUBLICATION :** Pierre BARTOLI  
(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N°0314 | 88 773

**IMPRESSION :** AZ DIFFUSION  
Lotissement Freymouth – Lieu-dit Pastoreccia 20400 BASTIA

**PR** L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale – Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) – Fondé en 1951 par Louis RIONI – Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI – Dépôt légal à date de parution.



● **L'équipe de France de football** inquiète mais passionnée la France pour une Coupe du Monde, en Afrique du Sud, sur fond de polémiques aussi stériles que ridicules.

Ce mal très français de vouloir toujours s'aligner sur une pseudo-morale sociale, déboussole l'élémentaire bon sens des supporters les plus lucides.

L'argent vilipendé, l'argent pourtant roi, moteur du professionnalisme, le réflexe populiste de beaucoup conduit à en stigmatiser les manifestations extérieures avec une hypocrisie frisant souvent l'indécence dans des condamnations renvoyant à Tartuffe dans la scène du «*couvrez ce sein que je ne saurai voir* !»

Certes, je demeure persuadé que la valeur du football, techniquement, est en baisse partout. Et que la réputation de certains joueurs est surfaite. D'où le trouble permanent et persistant provoqué par les résultats d'une équipe de France en manque d'un Zidane, d'un Platini ou d'un Kopa !

Faible aussi dans toutes ses lignes, cette équipe et sans véritable stratégie !

Mais si l'on regarde les autres sélections, on s'aperçoit que le Dieu du football a dû s'accorder quelque répit dans le renouvellement des générations. A moins que l'évolution de la société internationale finisse par n'enfanter que des sportifs formatés par un système qui dépasse physique et technique, se reposant sur l'image et les faux-semblant relayés sinon préfabriqués par des commentateurs manipulateurs...

La France n'est pas plus mal lotie que les autres pays hier encore considérés comme les bastions de cette discipline !

Alors, avec ce que nous savons, préparons-nous à vivre une Coupe du Monde ressemblant quelque peu au Tour de France Cycliste, dont l'indigence sportive est masquée par le tintamarre médiatique et la caravane qui continue à faire spectacle ou carnaval !

● **Le Sporting Club de Bastia rétrogradé en CFA ?** La nouvelle s'est répandue comme une traînée de poudre : les Collectivités s'alarment; les supporters s'agitent et s'interrogent; les dirigeants font front et tentent un sauvetage périlleux, comme à chaque fin de saison.

Personne n'a oublié les heures glorieuses ! Mais le professionnalisme ne peut se concevoir à partir du bénévolat. Et faute d'avoir su évoluer dans ce sens, le prix à payer aujourd'hui n'est que plus lourd !

À MÉDITER

«Les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts.»

Isaac Newton

## L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 2 JUIN

### Suite du procès des meurtriers présumés de Josph Vincensini

Le procès ouvert dans le cadre du meurtre de **Josph Vincensini**, requalifié en «*vol avec violences ayant entraîné la mort*», se poursuit aux **Assises de Haute-Corse**, dévoilant la psychologie des différents protagonistes de cette affaire particulièrement sordide dont la victime fut décapitée. **Dominique Pasqualaggi** continue de nier les faits tandis que **Xavier Luciani** l'accuse. A leur endroit, le rapport de l'expert psychiatre conclut à l'absence d'éléments psychotiques ou de déséquilibre, tout en faisant l'hypothèse d'une impulsivité certaine. Quant à **Sébastien Giudicelli** et **Nathalie Battesti**, l'expert relèvera respectivement «*l'immaturation*» du premier au moment des faits et la «*fragilité structurelle*» de la seconde. Les jours suivants, tentant d'éclairer les circonstances du décès de la victime, la **Présidente du Tribunal** n'obtiendra aucune réponse claire à la question : «*Qui a décapité Vincensini et avec quel objet ?*». Un doute renforcé par le témoignage ultérieur d'un enquêteur de la PJ pour qui «*rien ne permet d'affirmer le rôle prépondérant de Pasqualaggi*».

### Mises en examen pour trafic de drogue

Sur six personnes interpellées dans le cadre d'une enquête menée sur un trafic de stupéfiants, deux, connues des services de police, sont mises en examen. Leur réseau aurait permis d'écouler depuis un an au moins, un kilo d'héroïne à **Ajaccio**.

### Perquisitions à Moltifao

Le village est à nouveau le témoin d'un déploiement des forces de l'ordre qui investissent les locaux de la mairie ainsi qu'une habitation. L'information judiciaire ouverte concernerait un abus de bien social impliquant notamment un élu de **Haute-Corse**, lequel se présentera en début de matinée à la **brigade de gendarmerie de Ponte Leccia** avant un placement en garde à vue (aux côtés de deux autres personnes) et une remise en liberté dès le lendemain.

### La fin des grands explorateurs ?

On apprend par les médias nationaux, que **La Boudeuse**, célèbre trois-mâts barré par le capitaine **Patrice Franceschi**, à bord duquel avait été présenté en février dernier le **Grenelle de la mer**, doit interrompre prématurément son odyssée et être vendue aux enchères, faute de financements.

### D'une fête à l'autre

Tandis que **Propriano** voit s'achever les festivités marquant le **150<sup>ème</sup> anniversaire de la commune**, **Pescadori in festa** s'ouvre à **Ajaccio** en présence de **Patrick Fiori** et d'**Alizée**, marraine de cette édition 2010. La manifestation recevra en vedettes, dès le lendemain, les deux pêcheurs gazaouis attendus pour cette **St Erasme** et invités par l'association **Corsica Palestina**. Ces derniers seront reçus par **Simon Renucci**, puis par **Dominique Bucchini**.

JEUDI 3 JUIN

### Grève à la polyclinique de Furiani

Le personnel, en grève à l'appel de la **STC**, depuis le mardi précédent, organise un sit-in sur le parking de l'établissement, dénonçant «*la fin de non-recevoir*» de la **Direction** à une demande qu'il juge «*symbolique*» : le versement d'une indemnité «*panier-repas aux salariés effectuant des vacations de 12h*».

### Explosion à Propriano

Une femme d'une soixantaine d'années est sérieusement blessée dans l'explosion accidentelle ayant soufflé un bungalow à **Propriano**.



### La parole au FLNC



Le nouveau numéro du mensuel **Corsica** fait parler de lui, avec une interview exclusive des nationalistes clandestins pour qui l'action armée reste d'actualité car «*imposée par la politique coloniale*».

### Foncier en tête

Le **Préfet de Corse, Stéphane Bouillon**, annonce pour janvier 2011 l'ouverture du **14<sup>ème</sup> Etablissement Public Foncier (EPF)** de **France**, celui de **Corse**, dont les modalités de fonctionnement et les statuts devraient être présentés le 22 juin 2010 à **Ajaccio**.

### Un projet hors-la-loi ?

Les médias locaux se font l'écho du recours gracieux déposé par les associations «**Le Poulpe**» et «**U Levante**» auprès du **Préfet de Haute-Corse** concernant le projet **Stella Mare** devant être implanté par l'**Université de Corse** sur la commune de **Biguglia**. Pour celles-ci, cette implantation contreviendrait à la **loi littoral**.

### Chou blanc

Les dernières des neuf personnes interpellées le mardi précédent dans le cadre de l'enquête menée sur l'assassinat de **Jean-Simon Alfonsi**, commis en février 2008 à **Propriano**, sont remises en liberté.

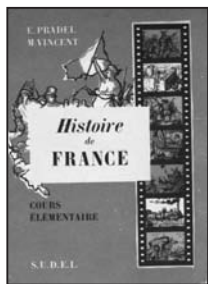


## QUI A DÉCAPITÉ JOSEPH VINCENSINI ? LE MYSTÈRE DEMEURE...

VENDREDI 4 JUIN

### Polémique au PNRC

La grève de la faim entamée le 31 mai 2010 par **Dominique Flori**, 58 ans, gardien du **refuge de Puscaghja**, en bordure du massif ouest du **Cintu**, à **Evisa**, est au centre du débat médiatique et vient contrarier les projets de modernisation (gestion informatisée) du **Parc Naturel Régional de Corse**, ce dernier refusant, pour l'heure, d'accéder à la demande de l'employé : une compensation financière de six mois de contrat, au lieu de quatre, pour la mise en place du nouveau mode de gestion qui entend séparer activité de montagne – gardiennage et accueil - et activité commerciale. Le lendemain, un rassemblement sera organisé sur la place **Saint Nicolas**, à **Bastia**, pour soutenir le gardien. Trois jours plus tard, **Dominique Flori** stoppera sa grève, décrochant auprès de la Direction du **PNRC** un contrat de deux ans comme fonctionnaire.



### Enfin la vraie Histoire !

Jusque sur les ondes de **France Info**, on entend la nouvelle: sous l'impulsion du **député de Haute-Corse Sauveur Gandolfi-Scheit**, le ministre **Luc Chatel** s'engage à ce que les manuels d'Histoire fassent état, dès la rentrée 2012, d'un fait qu'ils passaient jusque-là sous silence au profit du **Calvados** : le 5 octobre 1943, la **Corse** est le premier département français à être libéré du joug nazi, soit 5 mois avant le **Calvados**.

SAMEDI 5 JUIN

### Du neuf sur le Galsi ?

Dans une interview accordée à **Corse-Matin**, le **Préfet de Corse, Stéphane Bouillon**, entend rassurer la population sur l'avancement du **dossier Galsi** pour lequel il assure qu'un grand débat public sera organisé au début de l'automne 2010 : «*Nous sommes en train de travailler très précisément sur le tracé sous-marin qui passe à côté des Bouches de Bonicaïo*», assure le représentant de l'**Etat** qui par ailleurs précise : «*Nous recevrons une délégation d'officiels avec l'ambassadeur algérien dans une quinzaine de jours. De son côté, Jean-Louis Borloo a rencontré son homologue italien et le branchement de la Corse a été accepté. Je le dis clairement : les études sont lancées et les engagements sont tenus.*»

DIMANCHE 6 JUIN

### Un mort de plus en Afghanistan

Un sous-officier du **2<sup>e</sup> REP de Calvi** est le troisième militaire de cette unité à trouver la mort à l'est du pays, victime d'un éclat de roquette antichar tirée par des insurgés. Trois autres militaires du **2<sup>e</sup> REP** sont également blessés.

LUNDI 7 JUIN

### Un PCF aux anges

La première secrétaire du Parti Communiste, **Marie-Georges Buffet**, est reçue pour la première fois depuis sa prise de fonction en 2001, à l'**Assemblée de Corse**, par le Président, **Dominique Bucchini**, avant un déjeuner en compagnie d'élus puis une réunion-débat au **Palais des Congrès d'Ajaccio**.

### AMG 800 : recours

Dans une interview accordée à **Corse-Matin**, **Paul-Marie Bartoli**, **Président de l'Office des Transports de Corse**, confirme que la **CTC** a remis, le 27 mai 2010, le dossier de recours en justice allant à l'encontre du constructeur (Les **CFD**) des auto-rails en cause.

### Petits papiers onéreux

On apprend que la **mairie de Borgo** est condamnée par le **Tribunal Administratif** à rembourser un «*trop perçu de 546 euros*» et une amende de 1000 euros, pour avoir facturé à 2 euros l'une, en 2008 à **Claude Cartau**, représentant l'association **U Levante**, les photocopies des 300 pages du rapport du commissaire enquêteur concernant la révision du **POS de la commune**.

MARDI 8 JUIN

### Solutions pour le SCB ?



La **CAB** reçoit à nouveau les dirigeants du **Sporting Club Bastiais**. Ses élus donneront leur accord de principe pour une aide financière qui, sans être chiffrée, pourrait peser dans le bouclage du budget du club en difficultés. Parallèlement,

la **DNCG** ayant annoncé la relégation officielle du club en **CFA**, suite à un déficit de 1,2 millions d'euros, le **SCB** fait aussitôt appel de cette décision et explique, lors d'une conférence de presse, que ce déficit est notamment dû au désistement de certains sponsors, à l'augmentation de la masse salariale pour cause de joueurs non vendus à la trêve et pourtant placés sur la liste des transferts, à une chute conséquente des abonnements par rapport à l'an passé, ainsi qu'au non versement par la **CAB** d'une subvention datant de 2007.

# DANY BRILLANT : DE PUERTO

Voyage dans l'espace-temps d'un méditerranéen dans l'âme, bientôt

**E**clairer l'ailleurs d'un jour nouveau : ce pari musical, atypique et atypique, ne pouvait être que celui d'un chanteur aussi joliment que justement nommé. Car si Brillant, Dany est, c'est pour mettre en lumière ce qui, d'un pays à l'autre, fait bouger les peuples et les tient debout. L'artiste nous revient, avec, chevillés au corps et jusque dans la voix, les rythmes qui ont déjà nourri deux de ses albums, dont le tout dernier, « Puerto Rico », servi avec envie au cœur d'une tournée démarrée en janvier dernier. Avant l'étape bigugliaise du 9 juillet 2010, organisée sous l'égide de l'Association Culture et Loisirs Bigugliais, ce passeur de musiques et de joie de vivre, a bien voulu, le temps d'un entretien, « traverser » cette Méditerranée qui lui est chère, histoire de nous retrouver « en vrai ». Rencontre et voyage au cœur de l'espace-temps, pluriel et ouvert, de cet auteur-compositeur et interprète qui n'exhume pas les traditions musicales mais les transmue du haut de ses... 20 ans (de carrière) seulement, âge d'avenir.

► **Dany, dans l'ensemble de votre œuvre, parmi vos thèmes de prédilection, il y a l'insouciance de la jeunesse. Le temps passe aussi pour Dany Brillant. Avec quelles conséquences sur votre travail de création ?**

Dites donc, elle est un peu triste votre question ! Que vous répondre, sinon que l'on ne peut rien contre le temps qui passe et que oui, mes textes et ma musique se sont nourris de mon vécu et évoluent en fonction de lui. Mais c'est tout en conservant une certaine légèreté, même si, dans mon dernier album, notamment, j'évoque des thèmes, disons, plus « sérieux ».

► **Vous dites que la nostalgie, ça ennueie tout le monde, à commencer par vous, et que vous n'êtes pas rétro mais aimez la beauté d'où qu'elle vienne. Pourtant, même le public qui fait votre succès a tendance à vous classer dans la catégorie rétro...**

Photo : Bernard Benant



## SALSA FAÇON «BRILLANT»

Mêlant son montuno, merengue, bolero, cha cha cha, filin, boggaloo, bossa, rumba lente et pure salsa, « Puerto Rico », enregistré à San Juan sous la houlette d'un maître du genre, Angel «Cucco» Pena, est le 8<sup>ème</sup> album de Dany Brillant (best of et live non compris), après « C'est ça qui est bon », « C'est toi », « Havana », « Nouveau jour », « Dolce Vita », « Jazz... à la Nouvelle Orléans » et « Histoire d'un amour ». Cocktail typiquement latin, ce nouvel album réunit 10 titres oscillant entre légèreté et gravité avec des textes qui parlent tour à tour d'espoir, d'avenir pour la jeunesse, de jalousie, de mariage et de liberté, des femmes, ou encore de la quarantaine, « cette période délicate de la vie d'un homme ». On y retrouve ce qui fait l'esprit « Brillant » - l'idée, très latine, que, même dans un contexte de crise généralisée, il est interdit de désespérer - et cette invitation sensuelle à la danse et à la fête, via la salsa, « le rythme qui donne la vie ou le bonheur d'exister ». **A noter** : une version salsa du standard « My Way », jamais tentée par ailleurs.

# RICO À LA CORSE

en concert à Biguglia



Le public est libre. Ce qui est sûr, c'est que je n'aime pas trop ce qui est passager. Enraciné dans la tradition, j'essaie d'aller vers ce qui est permanent. Seul le classique perdure à travers les époques. Mais si je m'abreuve de choses anciennes, je cherche à y apporter une touche de modernité.

► **Est-ce que pour vous aujourd'hui, après 20 ans de carrière, «Suzette» reste l'arbre qui cache votre forêt ?**

«Suzette» est la chanson qui m'a fait connaître du grand public, ce qui explique

qu'elle compte autant pour moi, même si pour moi elle n'est pas la plus importante car j'ai fait un tas de choses après.

► **La création va de paire, pour vous, avec une immersion culturelle différente selon le pays où vous enregistrez. C'est une façon de travailler qui vous coûte cher, non, au sens propre et au sens figuré ? Vous êtes amené à vous absenter souvent...**

Ma famille est contente de me voir partir de temps à autre. Comme ça, je lui casse moins les pieds ! Et puis on part pour mieux revenir, riche de ce que l'on a vécu ailleurs et que l'on a à partager. Avoir une famille est essentiel mais je crois qu'il faut savoir quitter les siens pour ne pas laisser de côté sa propre vie, une vie d'homme dont, en retour, la vie de famille se nourrit. Quant à l'aspect financier, ce n'est pas vraiment un souci. Ce qui m'importe c'est de cultiver ma différence en faisant découvrir au public français des cultures oubliées, des choses que l'on n'entend pas à la radio. C'est un peu risqué, mais c'est comme ça que j'envisage la musique.

► **Et vous arrivez à retrouver votre public à chaque album ?**

Globalement, j'ai toujours le même noyau qui me suit, même si certains, préférant ce que je faisais avant, me quittent, et que d'autres, qui n'aimaient pas ce que je faisais jusque-là, me rejoignent. Je m'y retrouve toujours.

► **Puisque vous êtes attaché aux lieux comme sources d'inspiration tout en aimant en changer, on a envie de vous demander : où sont les vraies racines de Dany Brillant, en tant qu'homme ?**

Je me considère comme un citoyen du monde même si mes racines sont profondément méditerranéennes et que la Méditerranée reste pour moi le véritable berceau de l'humanité, des peuples qui ont fait le monde, des plus belles musiques et de leur métissage. D'où mon plaisir de venir en Corse, haut lieu de cet espace d'échanges et d'identités.

► **Comme pour les autres, vous avez dû déjà programmer le lieu de votre prochain enregistrement. Quel sera-t-il ?** Surprise ! Je ne peux rien dire.

► **Vous pouvez au moins nous dire de quoi nous parlera cet album...**

Tout ce que je peux vous dire c'est que j'aimerais le sortir en octobre 2011. Pourquoi ? Parce que mon premier disque est sorti en octobre 1991. Je crois que 20 ans de carriè-

## CHANTEUR D'UNE RIVE À L'AUTRE

Né en Tunisie en 1965 d'une famille à moitié italienne, **Dany Brillant** a véritablement fait l'apprentissage du métier de chanteur aux «Trois Maillets», le cabaret parisien proche de **Saint Germain-des-Prés**, tenu par **Jacques Boni**. S'il dit avoir attendu l'album «Havana», enregistré en 1996 sous la direction de **Rembert Egues** et **Alain Pewzner** à Cuba, pour être «regardé d'une autre manière», l'artiste a réalisé de jolis records de vente, cumulant disques d'or et de platine.

La chanson populaire toujours au cœur, il a su s'entourer de musiciens de renom, **Harry Connick Junior** allant même jusqu'à mettre à sa disposition l'ensemble de son Big Band pour l'album «Jazz... à la Nouvelle Orléans». Sa soif de découvertes l'a conduit au quatre coins du monde et conditionne son travail de création : «J'estime qu'il faut vivre dans une ville pour en saisir les vibrations. J'aime m'immerger dans la musique qui y fermente, vivre la vie locale. Je ne veux pas jouer les touristes. Je deviens alors beaucoup plus créatif.»

re, ça compte. Cet album sera l'occasion de fêter mes 20 ans (sourire) et de dire : «Voilà. Je suis devenu un homme : j'ai vingt ans.»

► **Joli détournement du temps... Mais refaisons un petit saut dans le passé. Pour en revenir à ce que vous avez déjà fait, vous avez pu dire de «Nouveau Jour» qu'il était l'album le plus abouti de votre carrière et que c'était la première fois que vous entendiez vraiment sur le disque ce que vous aviez en tête. Voilà qui a donc constitué un tournant dans votre carrière...**

Disons que c'est le premier album pour lequel j'ai eu vraiment envie de travailler les textes pour en faire quelque chose capable de tenir sans musique. J'y ai parlé de Dieu, de chirurgie esthétique, de Révolution... J'y ai donc abordé des thèmes que je n'avais jamais abordés avant.

► **Justement, comment quelqu'un qui, comme vous, est résolument dans l'oralité, par le chant, mais aussi par ce caractère méditerranéen que vous revendiquez, passe-t-il de ce monde à celui de l'écriture ?**

On écrit une chanson pour qu'elle soit chantée et qu'elle passe ainsi par le corps. L'écriture et le chant sont pour moi indéfectiblement liés par cette recherche de la sensualité.



Photo : Bernard Benant

INTERVIEW/ PAR EVA MATTEI

ne peux que me sentir bien. J'espère vraiment que cette fois tout se passera bien ! Par précaution, j'ai prévu de faire venir les techniciens deux jours avant pour qu'ils calent tout et que nous puissions, au cas où, recourir à des solutions de secours. J'avoue que j'avais été très déçu de ne pas retrouver les Corses que j'adore !

► **Testerez-vous sur scène des chansons en cours d'écriture, comme vous avez l'habitude de le faire ?**

Si je sens que le public est réceptif, je le ferai. Mon groupe est derrière moi et me suit au doigt et à l'œil, sachant très bien ce dans quoi j'ai envie de m'engager. A nous d'être à l'écoute du public et de savoir déceler les indices qu'il nous donne. Ce sera donc au feeling !

► **Quel bilan tirez-vous de cette tournée commencée en janvier dernier ? Est-ce que vous avez le sentiment que les chansons de votre dernier album ont fonctionné comme vous le souhaitiez ?**

Bien qu'on entende peu de salsa en France, sauf dans des endroits réservés, je m'aperçois que les gens aiment beaucoup les rythmes latins. Du coup, c'est un véritable plaisir de partager la passion que j'ai pour une musique comme la salsa.

► **Votre public compte beaucoup de femmes. Des femmes pour lesquelles vous vous dites très admiratifs. Elle seront nombreuses en Corse aussi où, comme dans nombre de cultures méditerranéennes, les hommes apparaissent comme de grands séducteurs et parfois**

**aussi de grands machos. Dany Brillant a-t-il le sentiment de porter en lui une part de féminité ?**

J'ai un côté très masculin mais ne suis pas du tout macho et pense sincèrement avoir une forme de sensibilité proche de celle des femmes. J'ai d'ailleurs plus de copines que de copains et ai toujours été entouré par des femmes.

► **Vous n'avez jamais été inspiré par une chanson corse ?**

J'ai grandi avec Tino Rossi et ai beaucoup écouté I Muvrini. Je suis sûr que mon voyage en Corse et le contact avec votre terre va m'inspirer une mélodie.

► **On vous a vu affronter la Corse à la bataille des Chorales. En aparté, le professionnel que vous êtes juge-t-il notre succès mérité ?**

Bien sûr ! Dans cette aventure très sympa, les Corses et Patrick Fiori se sont tellement donnés - avec, au-delà de la musique, un message très fort et très beau sur leur île - qu'ils méritaient de gagner.

► **Vous dénoncez volontiers la culture de l'avoir, pour défendre celle de l'être. De quel côté vous semble se situer aujourd'hui la Corse ?**

Les Corses, je crois, me ressemblent. Ils revendiquent leur différence, avec un pied dans la Méditerranée et un autre sur le continent. Avec ses traditions très fortes, la Corse échappe encore au laminage de la société de consommation qui veut tout aplâner. Les Corses sont pour moi de véritables résistants. Pour cela, je les admire énormément.

► **Pour l'album «Jazz à la Nouvelle Orléans», vous aviez pris, pour la première fois, des cours de chant. Avez-vous renouvelé l'expérience ?**

Plus exactement, j'avais été voir un prof de chant pour qu'il m'apprenne à chanter en anglais. Et puis je me suis ensuite aperçu que lorsque je chantais, je me mettais à penser aux cours et aux consignes données. J'avais donc perdu toute spontanéité. Finalement, j'a laissé tomber les leçons en me disant que si mon chant n'était pas parfait, ce qui comptait était qu'il touche les cœurs. Depuis, je conseille aux gens de ne jamais prendre de cours de chant !

► **Sur votre dernier album, votre fille interprète avec vous une chanson qui porte son prénom. Sera-t-elle présente sur scène, lors de votre concert à Biguglia ?**

Elle ne pourra pas être là mais je chanterai bien évidemment la chanson sur scène car elle plaît beaucoup au public.

► **Votre dernier concert prévu à Biguglia n'avait pu avoir lieu, faute de moyens techniques adéquats. Ce qui ne vous a pas empêché de choisir de revenir en Corse. Après ce rendez-vous manqué, vous allez donc redoubler d'énergie et de surprises pour le public insulaire...**

Absolument ! Après cette histoire de concert annulé pour un problème de groupe électrogène, je n'avais qu'une envie : retrouver la Corse, où j'ai très peu chanté dans ma carrière, mais où, en tant que Méditerranéen, je

**CONCERT UNIQUE DE DANY BRILLANT EN CORSE  
LE 9 JUILLET A 21 H 15**

**A L'HIPPODROME DE CASATORRA**

Places en vente dans les boutiques «**Alexandre**»  
et directement auprès de l'**Association  
Culture et Loisirs Bigugliais** au **04.95.33.89.22**

## DANY BELLE GUEULE

Le saviez-vous ? A l'origine, **Dany Brillant**, alors inscrit au cours **Florent**, a composé «**Suzette**» pour le film «**On a volé Charlie Spencer**» tourné en 1986 par **Francis Huster**. Un film où il devait lui-même interpréter son titre dans un petit rôle. Ses prises seront coupées au montage, la chanson disparaissant en même temps que la belle gueule de cinéma. Qu'importe : un «**tube**» est né, devant lancer la carrière du chanteur. Depuis, on a pu apercevoir **Dany Brillant** dans sept réalisations pour le grand écran et deux autres pour la télévision. Parmi ses projets, celui du prochain film d'**Elie Seymoun**, dont le tournage est prévu pour 2011 et où il devrait incarner le rôle d'un «**homme dont la femme est très éprise**». Un premier rôle ? «**Oh, non, on ne va pas commencer trop fort !**», s'amuse **Dany** qui, par ailleurs, lorsqu'on lui demande si ne pas avoir percé d'emblée dans le 7<sup>ème</sup> art - une grande passion - n'a pas été une déception pour lui, sait faire preuve d'une sagesse sans doute inspirée par la pensée des philosophes lus dans sa jeunesse : «**Non. Je me dis que je suis sans doute meilleur chanteur. Et puis, ce n'était peut-être pas encore le moment. Vous savez, je suis assez fataliste : je pense que si les choses ne se font pas, c'est qu'elles ne doivent pas se faire à l'instant T. Peut-être que l'âge mûr aidant... Qui sait ?**».



# FRANCINE MASSIANI

## «Donna Fata»

Très attendu, le premier album de la chanteuse balanine paraîtra dans les bacs l'automne prochain. Présentées, récemment, aux spectateurs du Théâtre de Propriano, les onze pistes qui composent ce magnifique opus seront une nouvelle fois à explorer le mardi 15 juin à Ajaccio, sur la scène de l'Espace Diamant.

Féérique. Un mot qui lui va à ravir. À 33 ans, **Francine Massiani** est plus étincelante que jamais. Révélée au grand public en 2005 lors de l'émission télévisée **Nouvelle Star d'M6**, elle s'est illustrée dans l'île, notamment en remportant le **Challenge des plus belles voix de Corse** puis à travers diverses collaborations artistiques aux côtés d'**Antoine Ciosi** ou encore du groupe **Nocte**. Aujourd'hui, la jeune chanteuse, originaire de l'**Île-Rousse**, offre sur scène son tout premier album, comme un écrin d'émotions serti de onze compositions inédites, plus merveilleuses les unes que les autres et dégagant une grande sensibilité. Après avoir enchanté le **Théâtre de Propriano**, il y a quelques jours, elle se produira en concert le mardi 18 juin à l'**Espace Diamant d'Ajaccio**, une salle de spectacle intimiste en totale adéquation avec la démarche qui a donné corps à l'opus «**Donna Fata**» (à paraître cette année, fin septembre). Évocateur, le titre de ce disque n'est autre que le reflet de l'univers singulier d'une femme, corse, actuelle, moderne, qui s'affirme en tant que telle et en exprimant ses envies, ses préoccupations et ses ressentis autour d'un seul et même thème : l'amour ! Les chansons écrites par **Patrizia Gattaceca**, **Christophe Filippi** et **Alain Franchi** sont magnifiées au gré d'une voix suave et généreuse et de mélodies à la structure rythmique résolument pop dont **Dédé Sekli** est le principal protagoniste. Enregistrée au **Studio l'Angelina à Valle di Rustinu**, l'œuvre de **Francine Massiani** a, en outre, vu la participation musicale de **Jean-Bernard Rongiconi** aux arrangements et guitares ainsi que d'**Alain Bonnin** au piano, **Jean-Marie Giannelli** à la basse, **Philippe Pimenoff** à la batterie. Tout un travail de créations qui traduit, sans artifices, la force de personnalité d'une artiste aussi talentueuse que passionnée, la **Corse** au cœur et des rêves d'enfant plein la tête...



## Un DVD consacré aux 30 ans d'A Filetta

« **Trent'anni pocu, trent'anni assai** ». Trente ans c'est peu, mais tellement. Ainsi s'intitule le coffret DVD consacré aux 30 ans d'**A Filetta** paru avec le **label DEDA**. Celui-ci présente un documentaire de 78 minutes, sous-titré en français, et retrace le riche parcours d'**A Filetta**, un parcours révélé par l'intime parole de chacun des membres du groupe actuel, étayée par des photos, lettres, témoignages, mots, voix et chants. Les amateurs y trouveront également un concert enregistré à l'**oratoire St Antoine de Calvi** dans une prestation intimiste, inédite, offrant une trentaine de chants qui firent et font le répertoire de cette formation atypique : chants traditionnels, musiques de film, œuvres créées pour le théâtre, répertoires tant liturgiques que profanes. À noter enfin, un bonus audio de 8 titres «**Pè a scusa**» qui livre quelques anciennes chansons du groupe issues d'albums aujourd'hui épuisés, ainsi que quelques inédits. À découvrir, en vente, partout. **Infos** : <http://www.myspace.com/afiletta> et **contact** : [a.filetta@wanadoo.fr](mailto:a.filetta@wanadoo.fr)



### ZONZA : Mise à jour du plan cadastral

Afin d'effectuer une mise à jour du plan cadastral, la **direction des services fiscaux de corse du Sud** se déplacera au village de **Zonza** en compagnie des géomètres de la direction générale des finances publiques **DGFIP**. Ces derniers interviendront du 1<sup>er</sup> au 20 juin. Renseignements auprès du **centre des impôts fonciers d'Ajaccio** au **04 95 50 35 00** ou de l'inspecteur **Baptiste Perthuis** au **04 95 50 35 02**.

### Et lutte contre les dépôts sauvages

Le maire de **Zonza** informe ses administrés et plus généralement les habitants de la microrégion de l'**Alta Rocca** que depuis le 3 avril le site de la **déchetterie de Falzagina** est définitivement fermé. Il est donc formellement interdit d'y déposer déchets verts, encombrants ou autres. Tous les habitants de la communauté de communes peuvent déposer leurs déchets à la recyclerie de **Propriano (Viggianello)** ouverte du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, ou à celle de **Sainte-Lucie de Porto-Vecchio** ouverte les lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Les dates et lieux de collecte pour les encombrants sont affichés dans chaque mairie.



### SOTTA : Ordures ménagères

Sur la commune de **Sotta**, à compter du mois de juin, les ordures ménagères seront ramassées les lundis, mercredis et vendredis. Ce seront donc trois ramassages par semaine qui seront nécessaires à la bonne marche de la collecte en période estivale.

### Et classement dans le domaine public

Selon les articles L.162-5 du code de la voirie routière et L. 318-3 du code de l'urbanisme, suivant les conclusions du commissaire enquêteur et à la demande du conseil municipal, le préfet de région par arrêté 2010137 0002 daté du 17 mai 2010 porte transfert d'office et classement dans le domaine public communal de la **commune de Sotta**, de la route dite d'**Alzitella** ou de **Vergajola**.



### TRAVU : Inscription à l'école maternelle

Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants à l'**école maternelle de Travu** pour la rentrée de septembre 2010 peuvent se présenter à la **mairie de Travu** avec le livret de famille et un justificatif de domicile. La mairie vous délivrera une fiche d'inscription à fournir à l'école en même temps que le carnet de santé de l'enfant. Pourront être admis les enfants nés en 2005, 2006, et 2007 (en fonction des places disponibles). Pour ce qui concerne la classe bilingue, les enfants nés en 2007 ne seront admis qu'en fonction des places disponibles qui seront limitées. Les parents devront se présenter à l'école maternelle avec les documents cités ci-dessus, les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 14 heures à 16 heures.

### MURO : Débroussaillage des terrains constructibles.

Par arrêté du maire, le débroussaillage sur la **commune de Muro** est prescrit avant le 15 juin, soit 15 jours avant la date limite des autres communes. Sont concernés les terrains constructibles, qu'ils soient bâtis ou non. Le débroussaillage devra être complet dans un rayon de 50 mètres. Les contrevenants pourront être verbalisés.



### LECCI : Week-end de l'artisanat

C'est sur l'initiative de l'association **Lecci animation** que se déroulera la **quatorzième édition du week-end de l'artisanat** à **Lecci** les samedi 12 et dimanche 13 juin. Rendez-vous au village pour découvrir de beaux objets faits à la main dans les villages de **Corse**.

### CAMPO DELL'ORO : Cours d'anglais

L'institut consulaire de formation organise un programme de cours d'anglais, à usage courant et professionnel, pour cet été, du jeudi premier juillet au vendredi 30 juillet. Les cours auront lieu du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures ou de 14 heures à 16 heures selon le groupe. La durée du stage est fixée à 40 heures. La formation sera validée par le **TOEIC**. Pour vous inscrire ou obtenir des informations, prenez contact avec l'**institut consulaire de formation** au **04 95 20 10 46**.



### FIGARI : Nouvelle enseigne, «La maison du menuisier»

Une nouvelle enseigne dans l'extrême-sud près de **Figari** a ouvert ses portes; il s'agit de «**La maison du menuisier**», spécialisée dans la vente et dans la pose de menuiseries PVC et aluminium. Vous pouvez commander vos nouvelles fenêtres et portes-fenêtres dès maintenant, **route de Scopetto** à la sortie du village de **Figari**.



### PROPRIANO : Rencontres danse et théâtre

Les vendredi 18 et samedi 19 juin au **théâtre de Propriano** seront présentés les spectacles des ateliers théâtre et danse des structures qui oeuvrent au quotidien pour le développement des enfants. Comme le soulignent les organisateurs, ces rencontres permettront à chacun de «**diversifier ses potentialités artistiques**». **Renseignements : Théâtre de Propriano**, tél. : **04 95 76 70 00**. **web : [www.theatredepropriano.com](http://www.theatredepropriano.com)**



### Rogliano :

#### Le club du temps libre de Rogliano

poursuit les animations qui ont fait les beaux jours de l'association et que gérait l'ancienne équipe de bénévoles. Le club se veut un lieu de rassemblement et de convivialité dans le milieu rural. Le nouveau bureau du club du temps libre invite les personnes intéressées à se joindre à eux dans la confrérie du village.



### CORBARA : Désignation du jury d'assises

Conformément à loi, le tirage au sort pour la désignation du jury d'assises se déroulera le vendredi 18 juin à 11 heures à la mairie.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À [PAESI@LIVE.FR](mailto:PAESI@LIVE.FR)

# Des radio amateurs italiens surfent sur la propagation corse

*Ils sont arrivés sans prévenir, ont déballé leur matériel et mis en place leur mission corse... Jusqu'à ce qu'un opérateur de la région de la Costa Verde – qu'ils ont choisi comme point de chute – vienne voir de plus près ce qui se passe.*

Il ne s'agit pas d'extra terrestres, ni de comploteurs surpris dans l'exercice de leur fonction. Il s'agit de radio amateurs italiens, originaires de Bergamo (près de Milano), venus pour réaliser durant cinq jours un maximum de contacts radio. Un mode opératoire en phonie (USB), morse et signaux numériques à partir de leur base installée dans un appartement de la résidence de tourisme La Vidanella sur la commune de Santa Lucia di Moriani.

Le team composé de **Claudio** (IK2A00) u capu opera, **Enzo** (IZ2GLU), **Diego** (IW2MZX), **Andrea** (IZ2AJE), et **Fabio** (IZ2GMT), le petit surdoué de la bande, avait pris soin d'emmener la pièce maîtresse féminine **Anna Lisa**, chargée du bien-être alimentaire et de la logistique extra-technique !

Leur mission est un concours de contacts radio. Pour cela ils ont obtenu l'indispensable indicatif **TK9E** (TK en langage radioamateur, indique l'appartenance à la communauté corse), grâce à la coopération de **Patrick Egloff** (TK5EP), président de l'**association des radio amateurs de Corse du Sud**. La suite a un côté technique que seuls les initiés peuvent capter : des antennes à polarisation verticale et horizontale ont été déployées et ces passionnés de contest (concours de contacts



Dans les jardins du domaine de la Vidanella sous les antennes



Dans la salle de séjour transformée en « shack »



L'équipe de Bergamo à l'écoute de Paul Acquatella

radio) ont obtenu un résultat qui dépassait de loin leurs espérances en réalisant plus de 12000 contacts de par le monde, depuis la **Corse** qui s'est avérée être un lieu d'excellente propagation.

Durant ce séjour, le **DX-Team de Valle Brembana** a reçu la visite du président de l'**association des radio amateurs de la Haute Corse**, **Paul Acquatella** (TK5AP), et en a profité pour faire un minimum de tourisme en choisissant la visite du musée de l'**Adecec** à **Cervioni**. Un bain de culture identitaire à classer au chapitre des rencontres aussi inattendues que passionnantes. En attendant la prochaine expédition programmée en **Sicile**.

## LEUR ÉQUIPEMENT

Les antennes : 1 Spiderman spéciale contest qui affiche un gain certain et une directivité intéressante, c'est l'antenne idéale, dite «toile d'araignée» pour les concours ; 3 antennes verticales dont une Fritzel à trappes et trois cannes à pêche avec fil tendu et contrepoids. Les radios (TX) : Un 756 pro III de ICOM, un 7000 de ICOM bien refroidi, un 706 MKII de ICOM et un 897 Yaesu. Avec toute l'informatique qui va avec pour laisser des traces des contacts réalisés en USB phonie, RTTY ou CW (morse).

# Libération de la Corse dans les manuels scolaires

Les engagements du Ministre de l'éducation Luc Chatel

*Le Ministre de l'Education Luc Chatel vient d'annoncer que tout serait mis en œuvre afin que les manuels d'Histoire destinés aux scolaires de France intègrent dès la rentrée prochaine une donnée passée sous silence : la libération de la Corse le 5 octobre 1943, cinq mois avant le Calvados, cité jusque-là comme le premier département français à avoir été libéré. Une décision qui doit beaucoup à la démarche engagée par Sauveur Gandolfi-Scheit.*

Le 25 Mars 2008, par le biais d'une Question orale posée au **Ministre de l'Education Nationale**, le **député de la Haute-Corse Sauveur Gandolfi-Scheit** faisait résonner pour la première fois devant la représentation nationale les vérités qu'ici chacun connaît et que pourtant on persiste depuis bientôt 70 ans à ne pas enseigner aux enfants de **France**, à savoir qu'au cours du second conflit mondial, la **Corse**, à l'issue de durs combats faisant plusieurs centaines de victimes, a été le 1<sup>er</sup> territoire libéré de la **France métropolitaine**, dès Octobre 1943. Et que cette libération fut assurée par ses habitants conjointement avec des soldats de l'**Armée Française**, sans intervention des troupes **Anglo-américaines**.

Le **Général De Gaulle** ayant lui-même déclaré à **Ajaccio** le 8 octobre 1943 : «*Les patriotes corses auraient pu attendre que la victoire des armes réglât heureusement leur destin. Mais ils voulaient eux-mêmes être des vainqueurs ! La Corse a la fortune et l'honneur d'être le 1<sup>er</sup> morceau libéré de la France* », le parlementaire de **Haute-Corse** avait demandé au **Gouvernement** de faire inscrire officiellement cette vérité en modifiant les programmes scolaires, afin de permettre aux éditeurs de manuels scolaires d'en tenir compte lors de la conception de leurs ouvrages.

Le ministre de l'époque **Xavier Darcos** avait alors saisi par courrier le **Président du Syndicat National de l'Edition, Serge Eyrolles**, afin que cette «*vérité historique, (...) fait exemplaire de résistance et de patriotisme,*



Rencontre entre Sauveur Gandolfi-Scheit et Luc Chatel, le 18 mai dernier au siège du Ministère, rue de la Grenelle

à laquelle il est légitime que les enseignants se rapportent, soit prise en compte à l'avenir pour traiter de cette période de l'Histoire». Quelques jours plus tard, ce dernier lui répondait que «*les différentes maisons d'édition étaient désormais sensibilisées*» et feraient «*tout leur possible pour intégrer dans les prochains manuels*» la mention réclamée au **Palais-Bourbon**, par le **député de Haute-Corse**.

Hélas, si dans l'édition **Hachette 2008**, la **Corse** était apparue dans une carte avec la mention «*Libérée en 1943*», l'année 2009 allait s'avérer synonyme de *statu quo*, les ouvrages faisant toujours référence à la **Normandie**, en datant le début de la libération du territoire français au 6 Juin 1944. Suite à une nouvelle relance du **député-maire de Biguglia**, le **Président des éditeurs** faisait alors part dans sa réponse de l'«*impossibilité pour les éditeurs de modifier d'eux-mêmes les manuels*», en renvoyant la balle vers le Ministère.

C'est pourquoi, **Sauveur Gandolfi-Scheit** s'est de nouveau tourné vers le nouveau **ministre de l'Education, Luc Châtel**, en rappelant notamment qu'«*Il n'y a pas des Histoires, il y a une Histoire de France, dont il est largement temps qu'elle soit présentée et enseignée de manière objective, claire et surtout vraie*». Argument massue auquel le

**Ministre** a été incontestablement sensible, puisque dans courrier de réponse au député il indiquait être «*conscient de l'enjeu civique qu'une telle question représente. J'estime souhaitable que l'effort se poursuive et accompagne au collègue la mise en oeuvre progressive des programmes d'enseignement de l'Histoire. C'est à partir de la rentrée 2012 que ceux-ci entreront en application au niveau de la classe de troisième. Les délais sont suffisants pour que l'ensemble des équipes éditoriales mentionnent la libération de la Corse en octobre 1943, et puissent ainsi répondre à la légitime attente du monde combattant insulaire dont vous portez la parole et la mémoire*». Ces propos très positifs, qui indiquaient que la solution était en passe d'être trouvée, ont de plus été réitérés le 18 Mai par le **Ministre Chatel** au cours d'un rendez-vous, qui s'est tenu au siège de la **rue de Grenelle** avec le **député Gandolfi-Scheit**. Non sans avoir rappelé que les manuels scolaires sont conçus et réalisés par des éditeurs indépendants du ministère, le **Ministre** a décidé d'agir en deux temps : d'abord en rencontrant personnellement et rapidement le **Président Eyrolles**, puis en rédigeant un courrier commun avec le député, destiné à chaque éditeur de manuels, visant à régler enfin et définitivement, une question vieille de 67 ans.

34

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : CORSE PNEUS

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée

**Siège** : Lot n°4, Casatorra, 20620 Biguglia  
**Objet** : L'achat et la vente de pneus et d'occasion, les prestations en découlant : démontage, montage, équilibrage, rechappage, etc...

- toutes opérations techniques : entretien et réparation de tous véhicules ;  
- le négoce de tout véhicule et de toutes pièces détachées afférentes ;  
- le transport de marchandises, le transport de personnes ;

- la participation de la société par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation, ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;

- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, pouvant favoriser son extension ou son développement

**Durée** : 99 ans

**Capital** : 21.000 euros

**Gérance** : M. Jean-Jacques Padovani, demeurant 5, bis Chemin des Amandiers, 20200 Pietranera

**Immatriculation** : Au RCS de Bastia

Pour avis,

10

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : LA CONGA

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée

**Siège social** : Rue des Halles 20000 Ajaccio

**Objet** : La création, l'acquisition, la vente, la location, la gestion et l'exploitation de tous fonds de commerce de "restaurant" ;

**Durée** : 99 ans

**Capital** : 1000 euros

**Gérance** : M. INGARGIOLA, Jean Pierre, demeurant Avenue de la Grande Armée, Résidence La Pietrina 20000 Ajaccio.

**Immatriculation** : RCS Ajaccio.

Pour avis,

19

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination** : ROSAVERDE

**Siège** : Chez Les Frères Piacentini, Lieu-dit Volpajo, RN 193 (20600) Furiani

**Objet** : Construction et vente d'immeubles

**Durée** : 99 années

**Capital** : 1000 euros

**Gérance** : Monsieur Piacentini Pierre Pascal, demeurant Lieu-dit Volpajo, 20600 Furiani

**Immatriculation** : Au RCS de Bastia

Pour avis,

50

## SOFIRAL

Société d'Avocats  
Résidence Mattéa - Route de la Mer  
20213 Folelli  
Tél : 04 95 59 83 11 - Fax : 04 95 59 82 71

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ventiseri, du 1er juin 2010, enregistré le 03 juin 2010 à la recette des impôts de Bastia, bordereau n°2010/532, case n°1, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination** : POLL AND HOME CONSTRUCTIONS

**Siège** : Piedi Cervo, 20240 Ventiseri

**Objet** : Maçonnerie générale, construction de villas, de piscines, travaux de gros oeuvre, de second oeuvre

**Durée de la société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital** : 7622,45 euros

**Gérance** : Mme Séverine Henriques née Papion, demeurant Mignataghja, 20240 Ventiseri

**Immatriculation de la société** : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

16

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Ajaccio du 17/05/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : SARL

**Dénomination** : ASSAINISSEMENT 2A

**Siège** : Ajaccio (Corse), 11, Avenue Noël Franchini

**Objet** : Tous travaux d'assainissement, et de curage de stations d'épuration, fosses septiques, fosses à graisse, tout à l'égout, chaussées, trottoirs, caniveaux, murs, tunnels, espaces verts etc.... ;

- L'enlèvement et le traitement des ordures ménagères et l'inspection des réseaux ;

- La dératisation, la désinfection et la désinsectisation et tout type de nettoyage ;

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital** : 7500 euros

**Gérance** : Patrick Lionnais, demeurant à Ajaccio (Corse), Parc de la Chênaie, Bâtiment C

**Immatriculation** : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis, le représentant légal.

12

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 04/05/2010, enregistré à Bastia, il est constitué une Société Civile Immobilière :

**Dénomination** : SCI A MANDRIA

**Associés** : M. Sisti François Tancredi M. Sisti Battista M. Sisti Andria

**Capital** : 1000 euros

**Objet** : Acquisition, propriété d'immeubles bâtis ou non bâtis

**Durée** : 99 ans

**Siège** : Tintonu, Route de Petrosu, 20242 Petrosu

**Gérance** : M. Sisti François Tancredi, route de Petrosu, 20242 Petrosu

**Clauses d'agrément** : Pour toutes cessions à des tiers

**RCS** : Bastia

44

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Ajaccio en date du 31 mai 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination** : VALLE D'OLMO

**Siège** : Ajaccio (Corse), 6, rue François Pietri

**Objet** : Constructions et ventes de tous immeubles. Promotion Immobilière.

L'acquisition par voie d'apport ou d'achat en pleine propriété ou en crédit bail immobilier, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

Et plus généralement, la propriété, et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers ;

Eventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital** : 1200 euros

**Gérance** : M. Alain Varesi, demeurant à Ajaccio (Corse), Résidence Binda, Bât. B, rue des Primevères.

**Immatriculation** : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

Pour avis, le représentant légal.

02

## AVIS DE CONSTITUTION

Constitution sous seing privé à BASTIA, le 03 juin 2010, de la société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société Civile Immobilière.

**Dénomination** : SCI JYL.

**Siège social** : 9 Boulevard PAOLI 20200 BASTIA.

**Objet** : Acquisition, vente, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation.

**Capital** : 1500 euros

**Gérance** : M. Cyril BIANCHI, demeurant 9 Bd PAOLI 20200 BASTIA.

**Immatriculation** : RCS BASTIA.

Le Gérant.

09

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Sari Solenzara du 01/05/2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :

**Dénomination** : CORSE PLAISANCE MAINTENANCE GRUTAGE

**Siège** : CPMG

**Capital** : 1500 euros

**Siège** : Immeuble l'Oriental 20145 SARI SOLENZARA

**Objet** : grutage, entretiens de tous types de bateaux de moins de 100 tonnes de jauge brute.

**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS sauf dissolution anticipée ou prorogation.

**Gérance** : Monsieur GOUGELET Yannick, demeurant résidence Régimensi 20145 Sari Solenzara, a été nommé en qualité de gérant pour une durée indéterminée.

**Immatriculation** : La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio

48

## CORVI

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 200 euros  
Siège : Pont d'Arena  
20270 Tallone

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Tallone, du 1er juin 2010, enregistré à la recette des impôts de Bastia le 7 juin 2010, bordereau n°2010/547, case n°2, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination** : CORVI

**Siège** : Pont d'Arena, 20270 Tallone

**Objet** : Restauration de type rapide à consommer sur place ou à emporter, snack, crêperie, glacier, pizzeria, dîners dansants, soirées cabarets, débit de boissons 1ère catégorie

**Durée de la société** : 60 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital** : 200 euros

**Gérance** : Monsieur Pierre Paul Corvi, demeurant Bât. C, Résidence de Diana, 20270 Aléria

**Immatriculation de la société** : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

11

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé à CALVI en date du 12/11/2009 enregistré à la Recette des Impôts de Bastia le 16/11/2009, Bordereau n° 2009/ 1227 case N°20, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination** : S.A.R.L. SONATRAQ

**Capital Social** : 7800,00 euros

**Siège** : Avenue Santa Maria - Immeuble SAN FRANCESCO, 20260 - CALVI

**Objet** : ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT

**Durée** : 30 années

**Gérance** : Monsieur DONIKYAN Anatole, Route de l'Aéroport 20260 Calvi

**Immatriculation** : Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Pour avis unique

La Gérance

08

## AVIS DE CONSTITUTION

Société coopérative agricole «CARNE PAISANA »

**Siège social** : Mairie de Casamaccioli - 20224 CASAMACCIOLI

Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été constitué une société coopérative agricole par la signature des statuts en date du 02 juin 2010 et l'enregistrement à Bastia, société à capital variable et dont :

- **la dénomination sociale est** : « Société coopérative agricole « CARNE PAISANA »

- **le siège social est** : Mairie de Casamaccioli - 20224 CASAMACCIOLI

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

L'un des fondateurs.



21  
-----  
**AVIS DE MARCHÉ**  
-----  
**TRAVAUX**  
-----

**SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**

**I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :**

Collectivité Territoriale de Corse  
Direction Générale des Services Techniques  
Direction des Routes de Corse du Sud 22 cours Grandval B.P. 215,  
Contact : valérie Ettore, F-20187 Ajaccio Cedex 1.  
E-mail : valerie.ettori@ct-corse.fr.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Collectivité Territoriale de Corse  
Direction Générale des Services Techniques  
22, cours Grandval B.P. 215  
Contact : valérie Ettore  
F-20187 Ajaccio Cedex 1  
Tél. 04 95 51 66 85.  
E-mail : valerie.ettori@ct-corse.fr. Fax 04 95 51 66 27.  
URL : <http://www.corse.fr>.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse  
Direction Générale des Services Techniques  
22, cours Grandval B.P. 21  
Contact : valérie Ettore, F-20187 Ajaccio Cedex 1  
Tél. 04 95 51 66 85.  
E-mail : valerie.ettori@ct-corse.fr. Fax 04 95 51 66 27.  
URL : <http://www.corse.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Collectivité Territoriale de Corse  
Service du Courrier, 22 cours Grandval B.P. 215  
F-20187 Ajaccio Cedex 1. Tél. 04 95 51 65 92.  
URL : <http://www.corse.fr>.

**I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :**

Collectivité Territoriale.  
Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

**SECTION II : OBJET DU MARCHÉ**

**II.1) DESCRIPTION**

**II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :**

RN196 - aménagement de la déviation de Propriano - section Courante - travaux de terrassements, assainissement et ouvrages d'art.

**II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :**

Travaux.  
Exécution.

Lieu principal d'exécution : commune de Propriano.

Code NUTS FR831.

**II.1.3) L'avis implique :**

Un marché public.

**II.1.4) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :**

Il s'agit de travaux de terrassements, d'assainissement, d'ouvrages et de rétablissement de communications de la déviation de Propriano.

**II.1.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :**

45233120.

**II.1.6) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Oui.

**II.1.7) Division en lots :**

Non.

**II.1.8) Des variantes seront prises en considération :**

Non.

**II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ**

**II.2.1) Quantité ou étendue globale :**

- déblais meubles 125 000 M<sup>3</sup>
- déblais rocheux 70 000 M<sup>3</sup>
- remblais provenant des déblais 195 000 M<sup>3</sup>
- buses diam 800 1240 ml
- fossé Béton L= 1,50m 900 ml
- clôture urbaine 1850 ml.

**II.2.2) Options : Oui.**

Description de ces options : il est possible de recourir aux dispositions de l'article 35-ii-6 du Code des Marchés Publics pour la réalisation des prestations complémentaires.

**SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

**III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**

**III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :**

Chaque paiement fera l'objet d'une retenue de garantie au taux de 5,00 % dans les conditions prévues aux articles 101, 102 et 103 du Code des marchés publics.

La retenue de garantie peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire, dans les conditions prévues à l'article 102 du Code des marchés publics.

**III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Les travaux seront financés sur les crédits d'investissement de la Collectivité Territoriale de Corse - chapitre 908 - article 2315 - opération no 1212-123 T.

Les prix sont révisables.

Les délais de mandatement des acomptes et du solde sont fixés à 35 jours.

Le versement d'une avance est prévu au CCAP.

**III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs écono-**

miques attributaire du marché :

entrepreneur unique ou entrepreneurs groupés solidaires.

**III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - Pour le candidat : Une lettre de candidature (modèle DC 4, mise à jour Avril 2007) disponible gratuitement sur le site internet : [http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés-dc/DC\\_4.rtf](http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés-dc/DC_4.rtf)

- pour le candidat ainsi que ses éventuels co-traitants et sous-traitants :

La déclaration du candidat : La déclaration du candidat : (modèle Dc5 octobre 2008 disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

**III.2.2) Capacité économique et financière :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : il s'agit de s'assurer que le candidat a suffisamment de moyens pour mener à bien le marché.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : niveau minimum exigé :

Moyenne des chiffres d'affaire hors taxe des 3 dernières années ou des trois derniers exercices clos au moins égale à 12.000.000 euros.

**III.2.3) Capacité technique :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : suffisantes au regard de l'appréciation des moyens humains et matériels ainsi que de la liste des travaux similaires exécutés au cours des cinq dernières années appuyée d'attestations de bonne exécution, indiquant le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisant s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menées régulièrement à bonne fin.

**Capacités professionnelles :**

Il s'agit de s'assurer que le candidat possède les qualifications et les compétences professionnelles requises pour la réalisation de l'ensemble des travaux, objet du présent marché, vérifiées au regard des certificats de qualifications professionnelles du candidat ou des autres moyens de preuve équivalents attestant de la capacité professionnelle du candidat, comme des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) : exigences minimum en terme de moyens humains et matériels ( au vue de la liste des moyens humains et matériels fournis ou d'une note démontrant que le candidat possède des moyens suffisants pour réaliser ce chantier).

**Exigences minimum en terme de travaux similaires :**

Au moins 3 chantiers similaires exécutés au cours des 5 dernières années.

Qualifications minimum exigées pour ce chantier :

- 113: Ouvrage d'art et de génie civil industriel....
- 211: démolition et abattage par engin mécanique
- 2322: terrassement et ouvrage en terre courant en milieu non urbain
- 234: couche de forme en matériaux rapportés.
- 321: assises de chaussée Tc4
- 5161: Pose de canalisation gravitaire pluviale de diamètre au moins de 600 mm.

**SECTION IV : PROCEDURE**

**IV.1) TYPE DE PROCÉDURE**

Ouverte.

**IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

**IV.2.1) Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. valeur technique évaluée selon le planning d'exécution et le phasage, la méthodologie des travaux et la technicité, les moyens. Pondération : 60%.
2. prix. Pondération : 40.

**IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :**

non

**IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

**IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :**

10-DR2A-08.

**IV.3.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

26 juillet 2010 - 16:00.

**IV.3.3) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

français.

**IV.3.4) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

**SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

**V.1) AUTRES INFORMATIONS :**

délai d'exécution du marché : 24 mois à compter de l'ordre de Service.

Procédure utilisée : appel d'offres ouvert européen en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 01/10/2010.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 3 juin 2010.

**V.2) PROCÉDURES DE RECOURS**

**V.2.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Bastia  
Villa montepiano, F-20407 Bastia Cedex.

**Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, bd Paul Peytral, F-13282 Marseille Cedex 20.

**V.2.2) Introduction des recours :**

**V.2.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Affaires Juridiques  
22 cours Grandval B.P. 215  
F-20187 Ajaccio Cedex 1.

**V.3) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :**

3 juin 2010.

**Critères sociaux ou environnementaux :**

Aucun

**Eléments de facturation :**

Numéro de bon de commande d'insertion : 10-DR2A-08

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse

D.G.S.T. Direction des Routes de Corse du Sud

22 cours Grandval BP 215

F-20187 Ajaccio Cedex 1.

**Classification des produits :**

o Travaux de construction

**CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET**  
**www.corse-information.info**

# CONSEIL GENERAL

## AVIS D'APPEL PUBLIC

### A LA CONCURRENCE

#### DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général  
direction des achats publics  
rue capitaine Livrelli (1er étage)  
BP 414  
20183 AJACCIO - CEDEX  
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56  
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr  
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

**Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur** : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un marché public

**Objet** : Acquisition de deux appareils de pulvérisation pour engins amphibies pouvant être adaptés sur les engins de type Argos Evenger 8x8 750 EFI nécessaires à la lutte anti-vectorielle et à la démoustication.

**Référence acheteur** : 2010-040

**Nature du marché** : Fournitures

**Procédure** : Procédure adaptée

**Classification CPV** :

**Principale** : 35221000 - Canons à eau

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC** : NON

Forme du marché : Marché unique

Les variantes sont refusées

**Quantité/étendue** :

Acquisition de deux appareils de pulvérisation pour engins amphibies pouvant être adaptés sur les engins de type Argos Evenger 8x8 750 EFI

**Conditions relatives au contrat**

**Cautionnement** :

versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

**Financement** :

- Financement sur les fonds propres de la collectivité

- Délai global de paiement de 35 jours ;

- Prix fermes

**Forme juridique** :

- Groupement solidaire

**Conditions de participation**

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat "DC5".

**Critères d'attribution** :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

40 % : Prix

40 % : Qualité

10 % : Délai de livraison

10 % : Durée de garantie

**Dossier à retirer** :

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CORSE DU SUD

Service des Moyens Techniques, de la Logistique et des Ateliers Départementaux

8, cours Général Leclerc

BP 414

20183 AJACCIO

Tél : 04 95 29 83 22 - Fax : 04 95 29 12 58

mèl : marie-blanche.neri@cg-corsedusud.fr

web : http://www.cg-corsedusud.fr.

**Remise des offres** : 25/06/10 à 15h00 au plus tard.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature** : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

**Validité des offres** :

180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires

**Date prévisionnelle de début des prestations** : juillet 2010

**- Précisions sur la dématérialisation des plis** :

Le dépôt électronique du pli : la transmission du pli par la voie électronique s'opérera à l'adresse Internet suivante <http://www.marches-publics.info/>, sachant que les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Le dépôt du pli transmis par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un avis de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

- Possibilité d'envoyer une copie de sauvegarde en sus de la transmission électronique du pli. Le candidat, qui présente ses documents par voie électronique, peut adresser au pouvoir adjudicateur sur support papier ou sur support physique électronique une copie de sauvegarde. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt du pli. Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ».

En cas de problème technique pour le dépôt du pli, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

**- Re-Matérialisation de pièces du marché du candidat retenu** : Les candidats sont informés que toute offre retenue adressée par voie électronique pourra être re-matérialisée afin que la signature du marché intervienne par voie manuscrite (comme l'acte d'engagement).

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels** :

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande auprès du correspondant par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place). Il est intégralement téléchargeable sur le site internet mentionné en amont.

En cas de problème technique pour le téléchargement du DCE, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

**Conditions de remise des offres ou des candidatures** :

Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

**Critères de sélection des candidatures** : garanties techniques et financières suffisantes ; candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

**Instance chargée des procédures de recours** :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

**Organe chargé des procédures de médiation** : COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÉGLEMENT AMIABLE DES LITIGES, Bd Paul Peytral, 13282 Marseille - 20, Tél : 04 91 15 63 74 - Fax : 04 91 15 61 90.

**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours** : Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours pré-cité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du CJA.

**Envoi à la publication le** : 04/06/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

03

#### M.M.D.P.

SARL au capital de 7622,45 euros  
Siège social : 1, Rue Bonaparte - 20000 Ajaccio  
RCS Ajaccio 421 729 146

Suivant Procès Verbal de l'A.G.E. du 04/06/2010, il a été décidé :

- de transférer le siège social du 1, rue Bonaparte 20000 AJACCIO au 41, Rue du Wagram 20000 AJACCIO à compter du 01/06/2010.

- d'étendre l'objet social à l'activité suivante : « Agent commercial », et ce à compter du 01/06/2010. Les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

La Gérance,

37

Aux termes de l'A.G.E. du 1/12/2009 La SARL J.P.J. - Siret 491 705 109 00016. Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la dite société A compter du 31 décembre 2009. Monsieur TEALDI Joseph demeurant à L'ILE ROUSSE est nommée liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé chez M.MONTINERI RN 197 20220 ALGAJOLA.

Pour avis,

Le représentant légal.

35

#### VILLAS MANDARINE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 14.000 euros

Siège : Chemin de Capuccino

20260 Calvi (Corse)

502 629 280 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2010, il résulte que :

Le capital social a été augmenté d'une somme de huit mille (8000) euros pour le porter de 14.000 euros à 22.000 euros, par création de 400 parts nouvelles entièrement souscrites et libérées. En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié de la manière suivante :

**Nouvelle mention** :

Le capital social est fixé à la somme de vingt-deux-mille (22.000 euros).

Il est divisé en mille cent (1100) parts sociales de vingt (20.00), euros l'une toutes de mêmes catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

52

#### CORSABAIL

Société Anonyme

Au capital de 2.200.000 euros

Siège : 6, Avenue de Paris

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio : B 329 219 968

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 27 mai 2010, que par suite de l'expiration du mandat des administrateurs, le Conseil d'Administration a été renouvelé ainsi qu'il suit :

**Administrateurs** :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud, représentant permanent : Monsieur Jacques NACER, Président.

- La Caisse de Développement de la Corse, représentant permanent : Monsieur Noël PANTALACCI, Directeur.

- M. DOMINICI François.

L'assemblée générale renouvelle ce mandat pour une période de 4 années, laquelle prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2014.

Pour insertion,

Le Conseil d'Administration.

53

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BORGIO du 4 Juin 2010, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : U. MUNTESE.  
**Capital social** : 77.000 Euros, divisé en 7700 parts de 10 Euros chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées à la constitution.

**Siège social** : RN 193, 20290 BORGIO

**Objet social** : L'exploitation de tous fonds de commerce de restaurant, brasserie, snack, vente de pizzas, vente de crêpes, bar, vente de boissons à consommer sur place ou à emporter,

**Durée de la société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés,

**Gérance** : Monsieur Paulu Francescu POLI, né le 14/09/1977 à BASTIA (20), demeurant Route du Village, 20290 BORGIO est nommé gérant pour une durée indéterminée et à compter de ce jour.

**Immatriculation** : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

La Gérance,

République Française

PREFECTURE DE CORSE

PREFECTURE DE CORSE DU SUD

PREFECTURE MARITIME DE LA MEDITERRANEE

## AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

ZONES DE MOUILLAGES ET D'EQUIPEMENTS LEGERS

# ARRÊTE N°2010131-0006 DU 11 MAI 2010

Modifiant l'arrêté conjoint n°07-0249 du Préfet Maritime de la Méditerranée et du Préfet de la Corse du Sud en date du 19 février 2007 portant autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public Maritime pour une zone de mouillage et d'équipements légers, dans la baie de Figari, commune de FIGARI.

**Le Préfet Maritime de la Méditerranée,**

**Le Préfet de Corse,**

**Le Préfet de la Corse du Sud,**

**Vu** le décret n°91-1110 du 22 octobre 1991 relatif aux autorisations d'occupation temporaire concernant les zones de mouillages et d'équipements légers sur le Domaine Public Maritime,

**Vu** le décret n°2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

**Vu** l'arrêté préfectoral conjoint n°07-0249 du Préfet Maritime de la Méditerranée et du Préfet de la Corse du Sud en date du 19 février 2007 et le règlement de police qui lui est annexé accordant l'autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public Maritime pour une zone de mouillage et d'équipements légers, dans la baie de Figari, commune de FIGARI,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de Figari en date du 15 décembre 2009,

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de Corse du Sud.

### ARRÊTENT

**ARTICLE 1 :** Les articles 4 et 10 de l'arrêté conjoint n°07-0249 du Préfet Maritime de la Méditerranée et du Préfet de la Corse du Sud, en date du 19 février 2007 autorisant l'occupation du Domaine Public Maritime pour la mise en place d'un mouillage organisé sur le site de la baie de Figari, sur la commune de FIGARI, sont modifiés conformément aux dispositions suivantes :

**ARTICLE 2 :** Les articles 4 et 10 sont rédigés comme suit :

#### "ARTICLE 4 - GESTION DE LA ZONE"

Le Titulaire de l'autorisation peut, avec l'accord du Préfet de Département, confier la gestion de la zone de mouillage et d'équipements légers à un tiers conformément aux conditions prévues par le décret n°91-1110 du 22 octobre 1991 relatif aux autorisations d'occupation temporaire concernant les zones de mouillages et d'équipements légers sur le Domaine Public Maritime.

Le Titulaire demeure seul responsable vis-à-vis de l'Etat ;

#### ARTICLE 10 - Résiliation - Retrait et modification de la zone.

L'autorisation sera résiliée de plein droit, sans indemnité :

- S'il n'en a pas été fait usage dans un délai de cinq ans à compter de sa date d'effet initial ;  
- En cas d'inexécution des obligations fixées par la présente autorisation ou par le décret 91-1110 du 22 octobre 1991 ;

L'autorisation peut être modifiée ou retirée en totalité ou partie avant l'expiration du terme fixé, dans l'intérêt du domaine occupé ou pour des motifs d'intérêt général.

Dans ce cas, le Titulaire évincé peut prétendre à une indemnité égale au coût des ouvrages sous déduction de l'amortissement déjà réalisée, calculé dans les conditions fixées à l'article 2 du présent arrêté.

Lorsque l'autorisation est modifiée en cours de validité à la demande du bénéficiaire et que la modification donne lieu à la délivrance d'un nouveau titre d'autorisation, celui-ci indique, le cas échéant, le montant des dépenses non amorties exposées en vertu du titre antérieur.

Si, à l'échéance du présent titre, une nouvelle autorisation intégrant le périmètre et tout ou partie des ouvrages réalisés en vertu dudit titre, est accordée à une autre personne, cette dernière est substituée à l'Etat pour indemniser le précédent Titulaire de l'autorisation des investissements qu'il a réalisés, sous les réserves et dans les conditions prévues aux alinéas ci-dessus.

Toute résiliation, modification ou retrait sera prononcé et notifié conformément aux dispositions du décret 91-1110 du 21 octobre 1991.

**ARTICLE 3 :** Les autres dispositions prévues à l'arrêté conjoint n°07-0249 du Préfet Maritime de la Méditerranée et du Préfet de la Corse du Sud, en date du 19 février 2007 restent inchangées.

**ARTICLE 4 :** Il est procédé à l'insertion, au recueil des actes administratifs de la Préfecture et dans deux journaux locaux, d'un avis mentionnant les dispositions accordées, par le présent arrêté. Il est également affiché en Mairie pendant 15 jours. Les frais de publicité de cet avis sont à la charge du Titulaire de l'autorisation du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** MM. Le Secrétaire Général de la Préfecture de Corse du Sud, le Maire de la commune de FIGARI, le Directeur Départemental des Services Fiscaux et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de Corse du Sud, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6 :** Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de Corse, Préfet de la Corse du Sud ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia.

Toulon, le 28 avril 2010  
Le Préfet Maritime de la Méditerranée,

11 mai 2010  
Le Préfet de Corse,  
Préfet de Corse du Sud,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,  
Thierry ROGELET.

Le Vice-Amiral d'escadre Yann Tainguy,  
Préfet Maritime de la Méditerranée.

## COMMUNE DE BASTELICA

# AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

**Identification de la collectivité contractante :** COMMUNE BASTELICA  
Corso Sampiero - 20119 BASTELICA - Tél 04.95.28.70.61- Fax 04.95.28.74.38  
courriel mairie.de.bastelica@wanadoo.fr

**Type de Procédure :** Procédure adaptée « marchés sans formalités préalables » (article 28 du code des marchés publics)

**Type :** marché de travaux

**Objet du marché :** Modification et rénovation du télésiège de Tardini à la Station de Val d'Ese

**Caractéristiques principales :** des travaux

\* **LOT 2 : TERRASSEMENT**

Pistes de Tardini  
Surface de Reprofilage : 21 500 m<sup>2</sup>  
Déblai mis en remblai : 6 000 m<sup>3</sup>  
Dont Minage : 800 m<sup>3</sup>

\* **LOT 3 : GROUPE ELECTROGENE**

Puissance : 500/550 KVA  
Type : PRODUCTION  
Modèle : CAPOTE ET INSONORISE

Nombre et consistance des lots : Marché de travaux en 2 lot décrits ci après

**LOT N°2 :** Terrassement et aménagement partiel des pistes et des zones de départ et d'arrivée du télésiège de TARDINI

**LOT N°3 :** Fourniture et mise en place clé en main du groupe électrogène d'alimentation de la station

**Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation :**

Sur demande écrite (par fax ou courriel) au maître d'œuvre :

MTC - ZA Valmorge - Rue Barjon  
38430 MOIRANS

Tél 04.76.35.57.47/fax 04.76.35.56.44/courriel contact@mtc-sas.fr

**Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :**

**D'ordre Administratif :**

COMMUNE BASTELICA - Corso Sampiero  
20119 BASTELICA  
Tél 04.95.28.70.61- Fax 04.95.28.74.38  
courriel mairie.de.bastelica@wanadoo.fr

**D'ordre Technique :**

MTC - Rue Barjon - ZA Valmorge - 38430 MOIRANS - Tél 04.76.35.57.47 / courriel : contact@mtc-sas.fr - Frédéric SIONNET

**Conditions de participations**

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur du fournisseur ou des prestataires de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (application des articles 43, 44, 45, 46 et 52 du CMP)

**Critères d'attribution du marché :**

Offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement ou courrier de consultation

**Délai d'exécution :** Travaux terminés pour le 08 octobre 2010

**Date limite de réception des offres :** le 21 JUIN 2010 à 18 heures

**Adresse où les offres doivent être transmises :**

COMMUNE DE BASTELICA  
Corso Sampiero - 20119 BASTELICA

**Date d'envoi de l'avis à la publication :** le 04 JUIN 2010

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**1. Identification du maître d'ouvrage**

Communauté de Communes du Centre Corse  
Mairie de Venaco - 20 231 VENACO  
Tel : 04.95.47.04.04

**2. Procédure de passation**

Marché de travaux passé selon la procédure adaptée (article 28 du C.M.P.)

**3. Objet de la consultation**

Travaux de création de points d'eau DFCI

**Le marché se décompose en 3 lots :**

Lot N°1 : Travaux de terrassement et de maçonnerie

Lot N°2 : Fourniture et pose de neuf citernes inox 30 m<sup>3</sup>

Lot N°3 : Fourniture et pose de deux citernes souples et pose d'un liner.

**4. Date limite de remise des offres**

Les offres devront être remises à la Communauté de communes du Centre Corse (coordonnées ci-dessus) avant le 1er juillet 2010 à 12 heures ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heure limites.

**5. Critères de sélection des offres**

L'offre recherchée est l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants et avec la pondération suivante :

- Valeur technique (moyens mis à disposition, procédés mis en œuvre) : 40 %  
- Prix : 30 %  
- Délais : 30 %

**6. Renseignements techniques complémentaires et retrait du dossier**

Office National des Forêts - Mr NERON / Mme LECA  
Résidence A Pietrina - Avenue de la Grande Armée  
20090 AJACCIO - Tel : 04.95.23.78.20

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Jeudi 3 juin 2010



Société Titulaire d'un Office Notarial  
A Prunelli di Fiumorbo

**Me François GRIMALDI**

Notaire

A Prunelli di Fiumorbo

### LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte reçu par Maître François Grimaldi, notaire à Prunelli di Fiumorbo, le 17 mai 2010, enregistré SIE pôle enregistrement de Bastia le 25 mai 2010, bordereau n°2010/500, case n°1.

Monsieur Marc Antoine André Rocca Serra, commerçant, demeurant à Sari Solenzara (Corse du Sud), célibataire.

A confié à titre de location gérance pour une durée d'une année à compter rétroactivement du 8 avril 2010 pour se terminer à pareille époque de l'année 2011, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

**A :** Mademoiselle Miren Erdozza Garate-Equia, employée de commerce, demeurant à Sari Solenzara (Corse du Sud), U Casone Bassi, célibataire.

L'exploitation d'un fonds de commerce de vente de produits corses, plats à emporter, restauration saisonnier situé et exploité au Lieu-dit Solenzara, dans des locaux lui appartenant connu sous le nom de **A BUTTEGA DI A MANDRIA**, ainsi que tous les éléments corporels et incorporels y attachés.

Pour lequel fonds, Monsieur Rocca Serra Marc Antoine, est inscrit au Registre du Commerce d'Ajaccio, SIREN 437 847 031.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds seront achetées et payées par le gérant et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation du fonds qui incomberont également au gérant.

Le présent avis a pour but de prévenir les tiers que l'exploitation du fonds sera assuré sous la seule responsabilité du gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété, ni recherché à ce sujet.

Pour avis unique,  
Signé François GRIMALDI  
Notaire.

Aux termes de l' A.G.E. du 31/12/2009  
La SARL J.P.J. - Siret 491 705 109 00016. Les associés ont décidé la CLOTURE DEFINITIVE de la dite société au 31 décembre 2009

Pour avis unique  
Le Gérant

### DOMAINE DE PRATAVONE

SARL au capital de 1000 euros

Porté à 41.000 euros

Siège social : Domaine de Pratavone,  
Cognocoli Monticchi - 20123 PILA CANALE  
RCS Ajaccio 500 322 490

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 27/05/2010 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 40.000 euros par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

#### ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

##### Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille euros (1.000 euros)

##### Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Quarante et Un Mille euros (41.000 euros)

La Gérance.

**L'INFORMATEUR  
CORSE NOUVELLE  
TEL : 04 95 32 04 40**

## CONSEIL GENERAL

### AVIS D'ATTRIBUTION

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général

direction des achats publics

rue capitaine Livrelli (1er étage)

BP 414

20183 AJACCIO - CEDEX

Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56

mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr

web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

**Objet :** RD202 Guarguale - travaux d'élargissement et d'enrobés - canton de Saint Marie Sicche

**Référence acheteur :**

MAPA 2010-017

**Nature du marché :**

Travaux - Execution

**Procédure :** Procédure adaptée

**Classification CPV :**

**Principale :** 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON**

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

40 % : Prix des prestations

10 % : délais

**Remise des offres :**

06/05/2010 à 15:00 au plus tard.

**Attribution du marché**

**Nombre d'offres reçues :** 8

**Date d'attribution :** 20/05/2010

**Marché n° :** 2010-055

Groupement SARL SPANU Et Frères (mandataire)/SARL UCCHEDDU et Fils/SARL CONSTRUCTION INSULAIRE

Lotissement Bartolletto - Saint Jean de Pisciatello

20117 Cauro

**Montant :** 340.430,00 Euros HT

**Renseignements complémentaires**

**sous-traitance :** oui

**part de la sous-traitance :** inconnue

Envoi le 07/06/2010 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

## COMMUNE DE LUMIO

### AVIS D'APPEL PUBLIC

### A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE (ART. 28 ET 74 DU CMP)

### MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

1) IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

Mairie de Lumio

20260 LUMIO

Tél : 04 95 60 89 00 - Fax : 04 95 60 76 00

2) OBJET DU MARCHÉ : Maîtrise d'œuvre pour la création de tribunes et vestiaires pour le stade de rugby

3) CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

Mission de maîtrise d'œuvre comportant les éléments suivants : ESQ, APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR.

4) CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Critères de sélection des candidatures :

\* Capacités professionnelles, techniques et financières.

\* Les candidatures qui sont recevables en application des articles 43 et 44 du CMP.

\* Les candidatures qui sont accompagnées :

- De la lettre de candidature (DC4),

- De la déclaration du candidat complétée (DC5),

- Des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP,

- Liste de références de travaux analogues exécutés ou en cours durant les 3 dernières années (sauf entreprise de création récente).

5) RETRAIT DU DCE : Les demandes de DCE sont à transmettre par courriel à l'adresse suivante : <cabinet.bernardini@wanadoo.fr>

6) CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

\* 40% : Délais d'exécution

\* 30% : Prix des prestations

\* 30% : Valeur technique de l'offre

7) PROCEDURE : Procédure adaptée (articles 28 et 74 du Code des marchés publics).

8) CONDITIONS DE DELAI :

Les offres devront parvenir à la mairie avant le mercredi 30 juin 2010 à 12h00.

9) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : Le 08/06/2010.

### MARHABA

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 2000 euros

Siège : 6, rue Docteur et Préfet Cauro

Ajaccio (Corse du Sud)

RCS Ajaccio : B 510 756 042

Suivant délibérations du 2 janvier 2010, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé :

- de nommer aux fonctions de gérant, sans détermination de durée à compter du 1er janvier 2010, en remplacement de Monsieur Mondoloni Jean-Jacques, démissionnaire au 31 décembre 2009, Mademoiselle Sanna Bellet Karine, demeurant à Ajaccio (Corse du Sud), Route d'Alata, Lieu-dit "Les Sept Ponts", Maison "Les Sept Ponts".

- de modifier à compter dudit jour la dénomination sociale, l'enseigne et le nom commercial de "BOUCHERIE ORIENTALE", en "MARHABA".

- et de modifier corrélativement les statuts.

Pour avis, le gérant.

### SOCIÉTÉ DES BETONS

#### AJACCIENS

SA au capital de 150.000 euros

Siège : Carrière de Baléone

Ponte Bonello

20167 Mezzavia

410 752 083 RCS Ajaccio

Le Conseil d'administration réunie le 6 mai 2010 a pris acte à compter de ce jour de la démission de Monsieur Daniel Ducreux, de ses fonctions de Président Directeur Général et d'Administrateur et a décidé de nommer en remplacement Monsieur Thierry Meline, demeurant à Carqueiranne (83), 266, Montée de l'Oratoire.

Les formalités seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

### PETRELLE

Société Civile

Au capital de 1.549,24 euros

c/ Mme Carles - Les Jardins en Ville

20200 Ville di Pietrabugno

RCS Bastia D 315 460 717

Par assemblée générale extraordinaire en date 10 mars 2008, les associés ont décidé de proroger la durée de la société de trente (30) ans à compter du 15 mars 2009.

Pour avis.

### RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans l'Informateur Corse du 04/06/2010, concernant la Société HSE SOLUTIONS.

**Il fallait lire :** **Objet :** Import-Export, commerce de gros de matériel pour l'hygiène, la sécurité, la santé et l'environnement.

### CAFEDIS

SARL au capital de 1000 euros

Siège : 110-112 rue de la Folie Méricourt

75011 Paris - 509 430 955 RCS Paris

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2010, il a été décidé de transférer le siège social au 2, bis, rue de Solferino, Immeuble Le Cardinal, 20000 Ajaccio, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

**Gérant :** Monsieur Anthony Padovani, demeurant, 2, bis rue Solferino, Immeuble Le Cardinal, 20000 Ajaccio. La société sera immatriculée au RCS Ajaccio.

**Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour  
Spécialiste en Droit Fiscal  
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tél : 04 95 37 64 79 - Fax : 04 95 38 54 71

Suivant acte SSP en date du 28 avril 2010, enregistré à Bastia le 1er juin 2010, bord. 2010/520, case n°24, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination** : RESTO SENIORS CORSICA

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée

**Siège** : 15, bis, rue César Campinchi, 20200 Bastia

**Capital** : 7500 euros, par apport en numéraire

**Objet** : La restauration rapide pour les EHPAD, la préparation de plats et la livraison à domicile

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

**Co-gérants** : Monsieur Jean-Louis Albertini, 9, Av. Maréchal Sébastiani, 20200 Bastia ; Monsieur Antoine Albertini, Route du Village, 20290 Lucciana. Mention sera faite au RCS de Bastia.

**SARL SOLAIRE SERVICE  
ASSISTANCE RAPIDE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège : 13, Chemin du Cercle  
20200 Pietranera  
Numéro RCS 502 913 866

**AVIS DE CESSIIONS  
DE PARTS**

Suivant acte sous seing privé en date du 31 mai 2010, enregistrée au centre des impôts de Bastia le même jour, bordereau 2010/513, case n°9.

Mademoiselle Elodie Giafferi, secrétaire demeurant Résidence Le Saint Ex, 20290 Borgo a cédé à Mme Irène Giafferi, sans profession demeurant 13, Chemin du Cercle, 20200 Pietranera, la totalité des droits qu'il possédait dans ladite société, le tout conformément à la Loi et aux statuts. Mme Irène Giafferi, est, à la suite de cette cession, titulaire des droits attachés aux parts sociales cédées. Cette cession a été régulièrement agréée par une délibération des associés en date du 15 mai 2010.

L'article 7 des statuts est modifié en conséquence.

**Article 7 - capital social :**

Le capital social est fixé à la somme de 1000 euros. Il est divisé en 100 parts égales d'un montant de 10 euros chacune, intégralement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux dans la proportion de leurs droits respectifs, de la manière suivante :

- A Mme Giafferi Irène, 50 parts.....50 parts.  
Numérotées de 001 à 50 inclus.  
- A Mademoiselle Giafferi Paule, 50 parts.....50 parts.  
Numérotées de 51 à 100 inclus.  
Total des parts représentées .....100 parts.

Fait à Pietranera, le 08 juin 2010,  
Pour extrait. Le gérant.

**LOCATION GERANCE**

La location gérance du fonds de commerce restauration pizzeria, à emporter située Route de Lavatoggio, Camping Panoramic, 20260 Lumio SARL U MUVRONE, représentée par Mme Marie Baudisson, a consentie par acte sous seing privé, une gérance à Monsieur Léo Lignola, 35, Avenue Aristide Briand, 93240 Stains, à compter du 1er juillet au 15 septembre 2010, renouvelable par tacite reconduction.

La gérante, Marie BAUDISSON.

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE**

**COMMUNE DE PIEDIGRIGGIO**

**AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE**

**MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE (ART. 28 DU C.M.P.)**

**1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :**

COMMUNE DE PIEDIGRIGGIO  
20218 PIEDIGRIGGIO  
Tél. : 04 95 47 62 78 - Fax : 04 95 47 62 78

**2. PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ :**

Madame le Maire

**3. OBJET DU MARCHÉ :**

Réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

**4. CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

Critères de sélection des candidatures :

\* Les candidatures recevables en application de l'article 43 du C.M.P.

\* Les candidatures accompagnées des formulaires DC4 et DC5 dûment complétés ainsi que des attestations et certificats conformément aux articles 44 et 45 du C.M.P. ;

\* Garanties et capacités professionnelles, techniques et financières.

**5. CRITERES D'ATTRIBUTION :**

Offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

**6. PROCEDURES :**

Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics)

**7. ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE LES DOCUMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS :**

Par demande écrite (courrier, fax ou e-mail) auprès de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage :

Nicolas POTIER - 29 Marines de Borgo - 20290 BORGIO  
Tél. : 06 64 42 80 71 - Fax : 04 95 32 52 36  
e-mail : n\_potier@hotmail.com

**8. INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS**

Tribunal administratif de BASTIA - Chemin Montépiano - 20200 BASTIA  
Tél. : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

**9. CONDITIONS DE DELAI :** Les candidats intéressés remettront leur offre par écrit à la Mairie avant le 2 juillet 2010 à 12 h

**10. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION :** Le 9 juin 2010

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex  
Accès Minitel 3617 Infogreffe

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

25

Par jugement en date du 01/06/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Eric A Votre Service (SARL)  
Act. Ld Angiolasca  
20290 Monte

**Activité** : Brocante, débarrasage de cave, grenier, déménagement

**RCS Bastia** : B 410 057 947, 96 B 224

**Juge commissaire** :

M. Jean-Paul Poggioni

**Juge commissaire suppléant** :

M. Ange Louis Guidi

**Liquidateur** : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

26

Par jugement en date du 01/06/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Brasserie A Storia (SARL)  
RN 193 - Vecchia Strada  
Parking Magic Stock  
20290 Borgo

**Activité** : Restaurant, débit de boissons 1ère catégorie - salon de thé

**RCS Bastia** : B 500 624 572, 2007 B 431

**Juge commissaire** :

M. Ange Louis Guidi

**Juge commissaire suppléant** :

M. Jean-Paul Poggioni

**Liquidateur** : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

27

Par jugement en date du 01/06/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Achir Kamal  
"Pose Pro", Bât. A Rés. La Canonica  
Route de l'Aéroport  
20290 Lucciana

**Activité** : Maçonnerie générale

**RM** : N°490 000 429 (202.06.2B)

**Juge commissaire** :

M. Jacques de Zerbi

**Juge commissaire suppléant** :

M. Jean-Pierre Combette

**Liquidateur** : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

**REDRESSEMENT JUDICIAIRE**

28

Par jugement en date du 01/06/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Rosellini Thierry  
Plage de la Roya  
20217 Saint-Florent

**Activité** : Location de bateaux, de véhicules nautiques à moteur...

**RCS Bastia** : A 382 242 279, 2001 A 227

Une procédure de redressement judiciaire

**Juge commissaire** :

Mme MA Fouquet

**Juge commissaire suppléant** :

M. Pierre Ersa

**Mandataire judiciaire** : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,  
SCP NAPPI-CASANOVA,  
Greffiers Associés

**SOFIRAL**

Société d'Avocats  
Résidence Mattéa  
Route de la Mer - 20213 Folelli  
Tél : 04 95 59 83 11 - Fax : 04 95 59 82 71

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Oletta, du 08 juin 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société Civile de Construction Vente

**Dénomination** : BONNE AVENTURE

**Siège** : Lieu dit U Corsu, 20232 Oletta

**Objet** : L'acquisition d'un ou plusieurs terrains en vue d'y édifier des constructions, le lotissement desdits terrains, l'achat d'un immeuble bâti en vue de démolir les bâtiments et d'en édifier d'autres. L'aménagement et la construction sur ce terrain, d'un ou plusieurs immeubles. La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions (édification de tous bâtiments tels qu'habitations collectives ou individuelles, bureaux, parkings, caves, quais ect...) et également les travaux de rénovation, transformation d'immeubles anciens assimilés par l'administration fiscale à des opérations de constructions de l'article 239 ter du CGI. L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitutions des garanties y relatives, à titre accessoire, la location desdits immeubles.

Ces immeubles ne peuvent être attribués en tout ou partie, en jouissance ou en propriété, aux associés, en contrepartie de leur apport, ceci à peine de nullité de l'attribution.

**Durée de la société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital** : 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance** : Michel Teurlay, demeurant Lieu-dit U Corsu, 20232 Oletta

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales, pour les cessions à des tiers.

**Immatriculation de la société** : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

**PRECIOUS COM**

SARL au capital de 11.500 euros  
Punta d'Oro - 20137 Porto-Vecchio  
437 973 258 RCS Ajaccio

Suivant PV en date du 31 mai 2010, l'AGE a décidé d'augmenter le capital de 598.500 euros, pour la porter à la somme de 610.000 euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

La gérance,

**Insitina**

SARL au capital de 7622.45 Euros  
Lucca - 20126 evisa  
402526552 R.C.S. Ajaccio

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 mai 2010 les Associés ont :

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,

- donné quitus au Liquidateur, mademoiselle ceccaldi marina, pour sa gestion et décharge de son mandat,

- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

## AVIS DE PUBLICITE

### MARCHE N° 10-24

#### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Communauté d'Agglomération de Bastia

**Correspondant :** M. Emile Zuccarelli, Président, Port de Toga BP 97, 20291 Bastia Cedex, tél. : 04 95 55 18 18, courriel : marchespublics@agglo-bastia.fr, adresse internet : http://www.bastia-agglomeration.com,

adresse internet du profil acheteur : cabastia.marcoweb.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :** Services généraux des administrations publiques

**Objet du marché :** Débroussaillage et élagage des sites de la Communauté d'Agglomération de Bastia

**L'avis implique un marché public**

**Caractéristiques principales :**

**Lot n°1 :** Débroussaillage stade de Volpajo et de la fourrière animaux

- Débroussaillage mécanique ou manuel du stade de Volpajo, commune de Furiani : 10000 m<sup>2</sup>

- Débroussaillage de la fourrière animaux, commune de Ville di Pietrabugno : 4000 m<sup>2</sup>

**Délai maximum d'exécution de l'ensemble de la prestation :** 20 jours

**Lot n°2 :** Arrachage/ élagage des espaces verts du Cosco de Montesoro, commune de Bastia

- Côte Ouest : arrachage et découpe de 110 cyprès

- Côte Est : élagage de 52 arbres (travail en bordure de la route nationale 193)

- Côte Sud : élagage de 12 arbres

**Délai maximum d'exécution de l'ensemble de la prestation :** 1 mois

Transport des déchets végétaux en déchetterie autorisée compris

Visite des lieux d'exécution obligatoire

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** Paiement par virement administratif dans le délai global prévu à l'article 98 du CMP.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :** Solidaire

**L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :** non

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

Unité monétaire utilisée: l'euro

**Conditions de participation :**

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

\* Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;  
\* Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;  
\* Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;  
Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics ;  
\* Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;  
Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics ;  
\* Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;  
\* Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

**Marché réservé :** Non

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

Lot n°1 :

Prix : 70%

Délai d'exécution: 30%

Lot n°2 :

Prix : 60%

Valeur technique : 40%, sur la base du mémoire technique fourni obligatoirement à l'appui de l'offre.

Pas d'enchère électronique. Négociation possible selon dispositions prévues au règlement de la consultation.

**Type de procédure :** Procédure adaptée (art. 28 CMP)

**Date limite de réception des offres :** 21 juin 2010 à 12 h 00

**Délai minimum de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur :** 10-24

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 4 juin 2010

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :**

**Le DCE est disponible gratuitement et dans son intégralité sur la plateforme de dématérialisation :** cabastia.marcoweb.fr

Il pourra également être adressé par voie postale sur demande écrite (fax ou courrier) ou retiré au siège de la collectivité.

**Date limite d'obtention :** 21/06/2010 à 12h00

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Bastia, Chemin de Montepiano

20200 Bastia - Tél. : 04 95 32 88 66 - Télécopieur : 04 95 32 38 55

courriel : greffe.tabastia@juradm.fr

**Détails d'introduction des recours :** Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer devant le tribunal administratif compétent un référé précontractuel avant la conclusion du contrat (articles L 551-1 et R 551-1 du Code de justice administrative) ou un référé contractuel (art. 551-13 et suivants du Code de justice administrative), ou un recours dans un délai de 2 mois à compter de la notification du marché (articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative).

Consultez tous nos avis de marchés sur : [www.bastia-agglomeration.com](http://www.bastia-agglomeration.com)

47

#### B. LEONELLI

Avocat

40, Bd Paoli - 20200 Bastia

Tél : 04 95 31 69 67

Fax : 04 95 32 79 15

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 1er juin 2010, enregistré à Bastia le 1er juin 2010, bordereau n°2010/520, case n°8, il a été constitué sous la dénomination "**SNC TABAC ANDREANI**", une Société en Non Collectif, régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Siège :** Abbazia (20243) Prunelli di Fiumorbo

**Objet :** La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de débit de tabac, tableterie, presse, carterie, papeterie, souvenirs

**Durée :** 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation

**Capital :** Le capital de la société a été fixé à la somme de 2000 euros

**Associés et cogérants :**

Monsieur Roch Toussaint Andréani, demeurant à Abbazia (20243) Prunelli di Fiumorbo ;

- Mademoiselle Bettina Géraldine Andreani, demeurant à Abbazia (20243).

**Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés :** La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis et mention,  
ANDREANI R.  
Cogérant.

05

#### LE COURSIER IMPERIAL

SARL au capital de 2000 euros

Siège social : Résidence E Case di Pietralba,

Bât A, Avenue Mont Thabor - 20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 509 268 942

Aux termes d'une délibération en date du 12/05/2010, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mr Pierre, Alexandre FARAUD et a nommé en qualité de nouvelle gérante Mme Stéphanie, Anne-Marie, Laetitia CAMUGLIANI (épouse MATTEI), demeurant demeurant Résidence E Case di Pietralba, Bât A, Avenue Mont Thabor 20090 AJACCIO, pour une durée illimitée.

La Gérance.

14

Par acte SSP en date à Saint-Florent, du 01.06.2010, il a été constitué pour une durée de 99 années, une SARL dénommée "**CORSEA VACANCES**", au capital de 37.000 euros, dont le siège social est situé Lieu-dit Arrechimozzo, 20217 Saint-Florent.

La société a pour objet en France et à l'étranger, toutes opérations industrielles, et commerciales se rapportant :

\* Location, gestion, exploitation de résidence de tourisme conformément aux prescriptions de l'arrêté du 14 février 1986, ainsi que de tous hôtels et unités d'hébergements touristiques.

\* Toutes prestations de service liés à l'accueil touristique.

M. Jean-Thomas Trojani, demeurant, à Querciole, 20213 Querciole di Casinca, est nommé gérant.

La société sera immatriculée au RCS Bastia.

Pour avis,

18

#### LE CARRE D'AS

Société par actions simplifiée

Au capital de 96.000 euros

Siège : O Hangar Quartier Poretta

20137 Porto-Vecchio

514 449 792 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 et du Président du 29 mai 2010, il résulte que : Le capital a été augmenté de 104.000 euros en numéraire. L'article n°7 "Capital social", des statuts a été modifié en conséquence :

\* **Ancienne mention :**

Capital : 96.000 euros

\* **Nouvelle mention :**

Capital : 200.000 euros

Mention en sera faite au RCS Ajaccio

Pour avis,

04

#### AVIS DE CONSTITUTION

**CONSTITUTION :** Société Civile Immobilière en date du 03/06/2010

**DENOMINATION SOCIALE :** SCI " U CLOS LOULOU"

**SIEGE SOCIAL :** Résidence "Le Domaine de Maria Stella" APP B 31, Quartier Santore, 20260 CALVI

**CAPITAL :** 1000 euros

**GERANCE :** Madame HERVIEU née TELLE Ingrid, demeurant 331 rue Coperce 59870-BOUVIGNIES

**CESSION DE PARTS :** libre entre associé, conjoints, ascendants, descendants, accord des 3/4 des associés pour cession à des tiers

**EXERCICE SOCIAL :** 1er janvier au 31 décembre, sauf le premier exercice, à partir du jour de l'immatriculation au registre du commerce, jusqu'au 31 décembre 2010.

49

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 01/06/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** "SCI DANI"

**Siège :** 204, Lot La Maraninca, 20290 Lucciana

**Forme :** Société Civile Immobilière

**Objet :** L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

La réalisation de tous travaux d'amélioration et de toutes installations nouvelles conformément à la destination des immeubles acquis. Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement.

**Durée de la société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital :** 600 euros

**Gérance :** Monsieur Giovannozzo Luigi, demeurant, n°204, Lot La Maraninca, 20290 Lucciana

**Immatriculation de la société :** Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis, le gérant

24

#### ADDITIF

Dans l'annonce en date du 4 juin 2010, n°6317, concernant la mise en location gérance par Mme Cavalli Veuve Muselli d'un fonds de commerce de bar à la SARL L'ANNEXE. Il convient d'indiquer : Que le dit fonds est situé, 6, rue des Pêcheurs, 20110 Propriano.

Pour avis,

**CONSEIL GENERAL****AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général  
direction des achats publics  
rue capitaine Livrelli (1er étage)  
BP 414  
20183 AJACCIO - CEDEX  
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56  
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr  
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs  
**Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :** Services généraux des administrations publiques ;

**L'avis implique un marché public**

**Objet :** RD81 PR. 2.900 Confortement d'une falaise par une paroi clouée.

**Référence acheteur :** MAPA 2010-043

**Nature du marché :** Travaux

**Type de Marché :** Execution

**Procédure :** Procédure adaptée

**Lieu d'exécution :** RD81 Alata

**Classification CPV :**

**Principale :** 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :** NON

**Forme du marché :** Marché unique, à tranches conditionnelles

Les variantes sont refusées

**Quantité/étendue :**

Purge de talus 480m<sup>2</sup>, Clous borgnes 25 mm 983 ml, plaques 150x150 149 u, béton projeté teinté 10 cm 480 m<sup>2</sup>, treillis soudé 408 m<sup>2</sup>, barbacanes non forées 82 u, drains subhorizontaux 108 ml

**Conditions relatives au contrat**

**Cautionnement :**

versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

**Financement :**

Financement sur les fonds propres de la collectivité

Délai global de paiement de 35 jours

Prix fermes et actualisables

**Forme juridique :**

solidaire

**Conditions de participation**

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat «DC5».

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

40 % : Prix des prestations

10 % : délais

**Remise des offres :** 05/07/10 à 15h00 au plus tard.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

**Validité des offres :**

180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

**Renseignements complémentaires**

**Date prévisionnelle de début des prestations :**

Septembre 2010

**- Précisions sur la dématérialisation des plis :**

Le dépôt électronique du pli : la transmission du pli par la voie électronique s'opérera à l'adresse Internet suivante <http://www.marches-publics.info/>, sachant que les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Le dépôt du pli transmis par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un avis de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

- Possibilité d'envoyer une copie de sauvegarde en sus de la transmission électronique du pli. Le candidat, qui présente ses documents par voie électronique, peut adresser au pouvoir adjudicateur sur support papier ou sur support physique électronique une copie de sauvegarde. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt du pli. Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible: «copie de sauvegarde».

En cas de problème technique pour le dépôt du pli, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

**- Re-Matérialisation de pièces du marché du candidat retenu :** Les candidats sont informés que toute offre retenue adressée par voie électronique pourra être re-matérialisée afin que la signature du marché intervienne par voie manuscrite (comme l'acte d'engagement).

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :**

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande auprès du correspondant par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place). Il est intégralement téléchargeable sur le site internet mentionné en amont.

En cas de problème technique pour le téléchargement du DCE, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

**Conditions de remise des offres ou des candidatures :**

Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

**Critères de sélection des candidatures :** garanties techniques et financières suffisantes ; candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

**Délai d'exécution :** 03 mois pour la tranche ferme et 05 mois pour la tranche conditionnelle

**Instance chargée des procédures de recours :**

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

**Organe chargé des procédures de médiation :** COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES, Bd Paul Peytral, 13282 Marseille - 20, Tél : 04 91 15 63 74 - Fax : 04 91 15 61 90,

**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :** Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours pré-cité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du CJA.

**Envoi à la publication le :** 07/06/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

**Commune de BRANDO (2022)****AVIS DE MISE  
A L'ENQUETE PUBLIQUE****ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
DE LA COMMUNE DE BRANDO  
PROLONGATION**

En application des dispositions de l'arrêté de **Monsieur le Maire de BRANDO** du 04 Juin 2010, l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de BRANDO soumise à l'enquête publique depuis le 18 mai 2010, sera prorogée jusqu'au 25 juin 2010, **Monsieur Bernard LORENZI** assumera les fonctions de Commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé, un dossier sera déposé en mairie de BRANDO, chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations pourront également être adressées par courrier postal à la mairie de BRANDO (20222) ou par email [mairie-de-brando@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-brando@wanadoo.fr) à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur qui les annexera au registre.

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, en plus des permanences assurées par le Commissaire enquêteur en mairie de BRANDO les :

\* Mardi 18 mai 2010 de 14h00 à 17h00

\* Mardi 1er juin 2010 de 09h00 à 12h00

\* Samedi 05 juin 2010 de 09h00 à 12h00

\* Jeudi 10 juin 2010 de 09h00 à 12h00

\* Vendredi 18 juin 2010 de 14h00 à 17h00

**Une permanence complémentaire sera assurée :**

\* Vendredi 25 juin 2010 de 14h00 à 17h00

**Commune de BRANDO (2022)****AVIS DE MISE  
A L'ENQUETE PUBLIQUE****DE LA MODIFICATION DU ZONAGE  
D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE BRANDO  
PROLONGATION**

En application des dispositions de l'arrêté de **Monsieur le Maire de BRANDO** du 04 Juin 2010, de la modification du zonage d'assainissement de la commune de BRANDO soumise à l'enquête publique depuis le 18 mai 2010, sera prorogée jusqu'au 25 juin 2010, **Monsieur Bernard LORENZI** assumera les fonctions de Commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé, un dossier sera déposé en mairie de BRANDO, chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations pourront également être adressées par courrier postal à la mairie de BRANDO (20222) ou par email [mairie-de-brando@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-brando@wanadoo.fr) à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur qui les annexera au registre.

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, en plus des permanences assurées par le Commissaire enquêteur en mairie de BRANDO les :

\* Mardi 18 mai 2010 de 14h00 à 17h00

\* Mardi 1er juin 2010 de 09h00 à 12h00

\* Jeudi 10 juin 2010 de 09h00 à 12h00

\* Vendredi 18 juin 2010 de 14h00 à 17h00

**Une permanence complémentaire sera assurée :**

\* Vendredi 25 juin 2010 de 14h00 à 17h00

**COMMUNE DE BORGIO****AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE****M.A.P.A Inférieur à 90.000 euros****ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ**

Commune de Borgio  
Centre Administratif  
Route de la gare  
20290 BORGIO  
courriel : mairie-borgio@wanadoo.fr  
Tél : 04 95 58 45 45  
Fax : 04 95 36 15 33

**OBJET DU MARCHÉ**

La présente consultation porte sur l'attribution d'un marché public de fournitures ayant pour objet l'achat de fournitures scolaires pour les écoles de la commune de Borgio pour l'année scolaire 2010-2011.

**TYPE DE PROCEDURE**

Procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

**TYPE ET FORME DU MARCHÉ**

Marché de fournitures décomposé en trois lots comme suit :

- Lot n°1 : Fourniture de matériels scolaires,
- Lot n°2 : Fourniture de matériels éducatifs,
- Lot n°3 : Fourniture de livres.

Les candidats sont autorisés à répondre pour un lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots.

**DELAI DE LIVRAISON**

Le candidat retenu devra livrer les fournitures objet du présent marché quinze (15) jours suivant réception du courrier de notification.

**DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES**

Au plus tard le 29 Juin 2010 à 11h00, à la Mairie de Borgio (Adresse susvisée).

**DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est de quatre vingt dix (90) jours à compter de l'expiration de la date limite de remise des offres, soit le 29 Juin 2010.

**MODALITES D'OBTENTION DU D.C.E.**

Le D.C.E. sera remis aux candidats qui en font la demande, uniquement par voie électronique (Adresse susvisée).

**CRITERES DE SELECTION DES OFFRES**

- \* Prix : 50%
- \* Valeur Technique : 40 %
  - \* Qualité perçue des fournitures proposées (30 Points)
  - \* Modalités de livraison (10 Points)

\* Délai de livraison : 10 %

**DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION**

Le 25 Mai 2010.

**LA SCPA MORELLI MAUREL  
SANTELLI PINNA RECCHI**

Avocats - Diamant III - 2, Avenue de Paris - 20000 Ajaccio

**ENCHERES PUBLIQUES**

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur,  
au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO

**JEUDI 22 JUILLET 2010 A 8 HEURES 30**

**Corse du Sud : Commune de BONIFACIO**, "Ile de Cavallo", en l'ensemble immobilier dénommé "Village des Pêcheurs", cadastré Q 615.

**Le lot 1 de la copropriété**, soit un appartement au rez-de-chaussée, constitué d'un séjour, avec coin cuisine, hall, deux chambres dont une avec salle d'eau puis une salle de bain, et un réduit. Avec grande terrasse couverte - Ensemble à l'abandon, dégradé.

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A "Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi", pour consultation).

**Mise à prix** : .....80.000,00 euros  
Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

**ETANT NOTAMMENT PRECISE :**

- \* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio.
- \* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :
  - Au Cabinet de la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », 2, Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à Ajaccio.
  - Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à Ajaccio,  
Le 7 juin 2010  
Pour extrait

**COMMUNE DE BORGIO****AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE****M.A.P.A Inférieur à 90.000 euros****ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ**

Commune de Borgio  
Centre Administratif  
Route de la gare  
20290 BORGIO  
courriel : mairie-borgio@wanadoo.fr  
Tél : 04 95 58 45 45  
Fax : 04 95 36 15 33

**OBJET DU MARCHÉ**

La présente consultation porte sur l'attribution d'un marché public de fournitures ayant pour objet l'acquisition d'un véhicule utilitaire type VL 3.5T à benne, pour les services techniques de la commune de Borgio.

**TYPE DE PROCEDURE**

Procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

**TYPE ET FORME DU MARCHÉ**

Marché public de fournitures revêtant la forme d'un achat.

**DELAI DE LIVRAISON**

Le candidat retenu devra livrer le véhicule objet du présent marché cinq (5) mois suivant réception du courrier de notification.

**DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES**

Au plus tard le 12 Juillet 2010 à 11h00, à la Mairie de Borgio (Adresse susvisée).

**DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est de quatre vingt dix (90) jours à compter de l'expiration de la date limite de remise des offres, soit le 12 Juillet 2010.

**MODALITES D'OBTENTION DU D.C.E.**

Le D.C.E. sera remis aux candidats qui en font la demande, uniquement par voie électronique (Adresse susvisée).

**CRITERES DE SELECTION DES OFFRES**

- \* Valeur technique 40%, décomposés comme suit :
  - Confort/Sécurité/Modularité 20%
  - Taux de consommation de carburant 10%
  - Taux de rejet de Co<sup>2</sup> 10%

\* Prix 30%

\* Délai de livraison 30%

**DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION**

Le 09 Juin 2010.

**PREFECTURE DE CORSE DU SUD****AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****COMMUNE DE PORTO-VECCHIO****1ère insertion.**

Par arrêté préfectoral du 8 juin 2010 est prescrite une enquête publique en vue de recueillir l'avis de la population sur un projet de réalisation d'un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol dont la puissance crête prévue est de 4,54 MW - demandeur : HIOLLE INDUSTRIES représentée par Mme HIOLLE Véronique / 9 avenue Marc LEFRANC / 59 121 PROUVY / France .

Un dossier d'enquête sera mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de Porto-Vecchio (place de l'hôtel de ville) du lundi 28 juin au vendredi 30 juillet 2010 inclus, où il pourra en prendre connaissance et inscrire, le cas échéant, ses observations sur un registre d'enquête.

**M. Bernard MARQUELET**, officier supérieur retraité désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition des intéressés à la mairie de PORTO-VECCHIO :

- lundi 28 juin 2010 de 9h00 à 12h00 et de 14h15 à 17h15 en mairie (place de l'hôtel de ville),
- lundi 5 juillet 2010 de 9h00 à 12h00 en mairie (place de l'hôtel de ville),
- lundi 12 juillet 2010 de 9h00 à 12h00 en mairie (place de l'hôtel de ville),
- vendredi 23 juillet 2010 de 14h15 à 17h15 en mairie (place de l'hôtel de ville),
- vendredi 30 juillet 2010 de 9h00 à 12h00 et de 14h15 à 17h15 en mairie (place de l'hôtel de ville)

Les intéressés auront la faculté de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Porto-Vecchio ( BP A129 / 20 137 Porto-Vecchio CEDEX ) .

p/Le Directeur départemental des Territoires et de la Mer  
Le directeur départemental adjoint  
Maurice COURT

email : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)

**CORSABAIL**

Société Anonyme au capital de 2.200.000 euros - Siège social : 6, Avenue de Paris - 20000 Ajaccio - RCS Ajaccio B 329 219 968

**COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2009 - APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2010**

Publication faite en application du règlement du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière N°91.01 du 16 Janvier 1991 modifié par les règlements N°99-04 et 2000-03

Nom de l'établissement : CORSABAIL  
Date d'entrée comptable : 12/2009

Code interbancaire : 18540 C

**BILAN PUBLIABLE - mod. 4200  
EN MILLIERS D'EUROS**

<b>ACTIF</b>		N	N-1
Caisse, Banques Centrales, CCP	010		
Effets Publics et valeurs assimilées	020		
Créances sur les Etablissements de Crédit	030	14.852	16.805
Opérations avec la clientèle	048		
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	060		
Actions et Autres Titres à revenu variable	070		
Participations et autres titres détenus à long terme	091		
Parts dans les Entreprises liées	100		
Crédit-bail et location avec Option d'Achat (1)	110	1.348	2.166
Location simple (2)	120		
Immobilisations Incorporelles	130	2	2
Immobilisations Corporelles	140	14	24
Capital souscrit non versé	150		
Actions Propres	160		
Comptes de négociation et de règlement (3)	165		
Autres actifs	170		
Comptes de Régularisation	180	12	3
<b>Total de L'ACTIF</b>	L98	16.228	19.000

<b>PASSIF</b>		N	N-1
Banques Centrales, CCP	300		
Dettes envers les établissements de crédits	310	9.785	10.313
Opérations avec la clientèle	348		
Dettes représentées par un titre	350		
Autres Passifs	360	1.644	139
Comptes de régularisation	370	25	15
Comptes de négociation et de règlement (1)	375		
Provisions	380		3.032
Dettes Subordonnées	430		
Fonds pour risques Bancaires Généraux (FRBG)	420		1.367
Capitaux Propres Hors FRBG	435	4.774	4.134
Capital souscrit	440	2.200	2.200
Primes d'émission	450		
Réserves	460	422	278
Ecart de Réévaluation	470		
Provisions réglementées et Subventions d'investissement	475		
Report à Nouveau	480	141	42
Résultat de l'exercice	490	2.011	1.614
<b>Total du PASSIF</b>	L99	16.228	19.000

<b>HORS BILAN</b>		N	N-1
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
Engagements de financement	615		
Engagements de garantie	635		
Engagements sur titres	655		
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
Engagements de financement	705		
Engagements de garantie	715	827	1.293
Engagements sur titres	735		

Nom de l'établissement : CORSABAIL  
Date d'entrée comptable : 12/2009**COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE - mod. 4290 - EN MILLIERS D'EUROS**

Code interbancaire : 18540 C

		N	N-1
+ intérêts et produits assimilés	500	118	488
- intérêts et charges assimilées	505	244	676
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées (1)	510	875	2.307
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées (1)	515	683	1.300
+ Produits sur opérations de location simple (2)	520		
- Charges sur opérations de location simple (2)	525		
+ Revenus des titres à revenu variable	530		
+ Commissions (produits)	540		
- Commissions (charges)	545		
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	550		
+/- Gains ou perte sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés	555		
+ Autres produits d'exploitation bancaire	560	6	39
- Autres charges d'exploitation bancaire	565		
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	600	72	858
- Charges générales d'exploitation	605	202	181
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	610	9	4
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	620	139-	673
+/- Coût du risque	625	192	857
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	630	53	1.530
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	640		
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	650	53	1.530
+/- Résultat exceptionnel	655	591	84
- Impôts sur les bénéfices	660		
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	665	1.367	
<b>RESULTAT NET</b>	690	2.011	1.614

## S. A CORSABAIL

### ANNEXE COMPTABLE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2009

**Règles et méthodes comptables :** Les comptes de l'exercice 2009 ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions des articles 8 à 16 du Code de Commerce et du règlement du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière n°91-01 du 16 janvier 1991, modifié par les règlements n°99-04 et 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable. Le règlement n°2002-10 du Comité de la réglementation comptable, relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs selon la méthode par composant est applicable aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005. Dans la mesure où les dispositions de l'art.39 C du C.G.I concernant l'amortissement financier des biens donnés en crédit bail n'ont pas été modifiées, ce règlement n'entraîne aucune modification dans l'établissement des comptes annuels 2008.

En application du régime fiscal des SICOMI dans lequel le résultat est exonéré d'impôt sur les sociétés sous réserve de sa distribution à hauteur de 85%, il n'a pas été constitué de provision pour impôt au titre du résultat de l'exercice 2009.

#### BILAN :

\* Les créances et les dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif à raison desquels les intérêts correspondants sont acquis ou sont dus.

\* Les créances douteuses sont inscrites selon leur nature dans les postes d'actif auxquels elles se rattachent pour leur montant net de provisions.

\* La rubrique "Capitaux propres hors FRBG" regroupe les postes "capital souscrit", "réserves", "report à nouveau" et "résultat de l'exercice".

**COMPTE DE RESULTAT :** Conformément au règlement n°2000-03, la présentation du compte de résultat s'appuie sur 5 soldes intermédiaires de gestion obligatoires, assortis d'une définition très précise : le Produit Net Bancaire, le Résultat Brut d'Exploitation, le Résultat d'Exploitation, le Résultat Courant avant Impôt et le Résultat Net.

Les composantes significatives du compte de résultat sont décrites dans l'annexe.

#### Informations complémentaires concernant les comptes annuels.

#### I - ACTIF :

##### 1. Opérations de trésorerie et interbancaires :

Les opérations de trésorerie s'élèvent à 14.851.765 euros, et représentent les comptes ordinaires débiteurs auprès des établissements bancaires.

Sur cette somme, 3.459.392 euros, représentent le compte séquestre de la vente Clinique Comiti. La valeur estimative de ce compte s'établit à 4.124.259 euros au 31/12/2009, déterminant une plus value latente de 664.867 euros, dont 30%, soit 199.460 euros, sera acquise à Corsabail lors de sa réalisation.

##### 2. Opérations sur titres et opérations diverses :

Ce poste est constitué par le crédit de TVA dérogé au titre du mois de décembre 2009 : 10.677 euros

**3. Valeurs immobilisées :** Les valeurs immobilisées représentent un montant net de 16.825 euros, déduction faite d'amortissements d'un montant de 120.461 euros.

Elles se répartissent de la manière suivante :

#### Immobilisations d'exploitation :

\* Montant net des logiciels : 2417 euros

\* Montant net du matériel et mobilier de bureau : 14.408 euros

#### 4. Crédit bail et opérations assimilées :

##### 4-1 : Immobilisation en crédit bail et temporairement non louées

Le montant net de ces opérations représente un montant net de 1.305.121 euros, après amortissements et dépréciations pour 4.896.835 euros.

##### Ce poste se décompose de la manière suivante (valeurs nettes) :

\* Terrain en crédit bail : 941.758 euros

\* Immeubles en location avec option d'achat : 278.506 euros

\* Frais d'acquisition des immeubles en location : Pour mémoire

\* Fonds de garantie des emprunts CADEC : 728 euros

\* Loyers et pré-loyers capitalisés : 84.129 euros

\* Immobilisations temporairement non louées : Pour mémoire

La provision spéciale qui a pour objet de couvrir la différence existant entre la valeur nette comptable de certaines opérations de crédit bail et leurs encours financier, s'élève à 1098 Keuros.

A titre d'information, nous mentionnons le montant de la réserve latente correspondant à l'excédent de l'encours financier sur la valeur nette comptable de certains dossiers.

Au 31 décembre 2009 la réserve latente brute s'élève à 341 Keuros

**4-2 Créances douteuses :** La valeur brute des créances douteuses s'élève à 4.749.306 euros, leur valeur nette à 14.027 euros.

Elles comprennent (en valeur brute) :

\* des loyers pour : 14.027 euros

\* des débours pour : 3.126 euros

\* des indemnités de résiliation pour 4.732.154 euros

Les indemnités de résiliation et les débours sont intégralement provisionnées, les créances douteuses sur loyers ne le sont pas dans la mesure où elles sont encaissées sur le 1er trimestre 2010.

##### 4-3 : Créances clients et créances rattachées :

Ces créances s'élèvent à 29.169 euros correspondant à des loyers à encaisser.

#### II - PASSIF :

##### 1. Opérations de trésorerie et interbancaires :

Ces opérations figurent pour 9.784.974 euros, ainsi réparties :

\* Compte courant créditeur de la CAISSE DE DEVELOPPEMENT DE LA CORSE 8.636.056 euros

\* Emprunts à terme : 1.148.918 euros

\* en principal : 1.126.538 euros

\* en intérêts courus non échus : 22.380 euros

##### 2. Opération sur titres et opérations diverses.

Ce poste montant s'élève à 1.668.538 euros, détaillé comme suit :

#### Créditeurs divers : 1.668.538 euros

\* ORGANIC 1053 euros

\* TVA collectée non exigible 7475 euros

\* Redressement fiscal 1.635.110 euros

\* Charges à payer 24.900 euros

##### 3. Provisions pour risques et charges :

La provision pour risques et charges figurant au passif de l'exercice 2008 pour 3.032.340 euros a été intégralement reprise en 2009 à la suite de l'accord intervenue avec la Trésorerie et la dette définitive vis à vis de celle-ci enregistrée en Créditeurs divers.

##### 4. Fonds pour risques bancaires généraux :

Cette provision de 1.367.438 euros inchangée depuis 1996 était destinée à couvrir un risque de caractère général pouvant affecter les opérations en portefeuille.

En raison du montant de l'encours au 31/12/2009 le Conseil d'Administration a décidé la reprise de cette provision devenue sans objet.

##### 6. Capitaux propres hors FRBG : 4.774.074 euros

\* Capital souscrit : 2.200.000 euros

\* Réserve légale : 220.000 euros

\* Réserve facultative : 199.708 euros

\* Réserve indisponible sur réduction de capital : 1961 euros

\* Report à nouveau : 141.030 euros

\* Résultat de l'exercice : 2.011.375 euros

#### III - COMPTE DE RESULTAT

##### 1. Intérêts & produits assimilés.

Les intérêts & produits assimilés s'élèvent à 992.627 euros contre 2.795.282 euros pour l'exercice précédent.

La diminution constatée est la conséquence de l'amenuisement du portefeuille du fait des contrats arrivés à leur terme.

Ces produits se répartissent ainsi :

**Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires :** 118.049 euros

Intérêt sur comptes ordinaires débiteurs : 70.378 euros

Intérêts sur comptes à terme : 47.671 euros

**Produits sur opérations de crédit-bail et opérations assimilées et de location simple :** 874.579 euros

\* Loyers : 847.821 euros

\* Reprise de provisions techniques : 26.758 euros

##### 2. Intérêts & charges assimilées : 926.310 euros

**Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires :** 243.619 euros

\* Intérêts sur compte courant CADEC : 85.607 euros

\* Intérêts sur emprunts à terme : 158.012 euros

Les intérêts des emprunts contractés auprès de la CAISSE DE DEVELOPPEMENT DE LA CORSE sont en diminution en raison des cessions intervenues et de l'amortissement progressif de l'encours.

##### Charges sur opérations de crédit-bail et opérations assimilées :

Ces charges s'élèvent à 682.690 euros, réparties comme suit :

\* Dotation aux amortissements : 291.540 euros

\* Dotation aux provisions spéciales : 378.175 euros

\* Dotation aux dépréciations des immos. en crédit-bail : 12.976 euros

##### 3. Autres produits d'exploitation bancaire :

Produits divers d'exploitation : 5871 euros

Le **PRODUIT NET BANCAIRE** s'élève à 72.189 euros

##### 4. Charges générales d'exploitation : 202.222 euros

Impôts et taxes : 5126 euros

Services extérieurs : 197.096 euros

##### Cette rubrique regroupe les postes suivants :

\* Rémunération d'intermédiaires : 160.788 euros

\* Autres services extérieurs : 36.308 euros

Les rémunérations d'intermédiaires représentent à hauteur de 86.000 euros la prestation de services facturée par la CADEC.

##### 5. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immos. incorporelles et corporelles :

Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles : 9250 euros

Le **RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION** s'élève à -139.283 euros

##### 6. Coût du risque :

Le coût du risque est positif et s'élève à 192.420 euros

Moins values de cessions sur immobilisations corporelles : 979.750 euros

Reprise de provisions sur créances douteuses : 1.999.203 euros

Ces reprises concernent des provisions pour dépréciation devenues sans objet par suite de la remise en paiement des débiteurs ou de clôture des dossiers ; dans ce dernier cas, elles représentent la contrepartie de pertes constatées au poste suivant :

**Pertes sur créances irrécouvrables :** 827.032 euros

Ces pertes correspondent essentiellement au dossier contentieux cédé au cours de l'exercice.

Le **RESULTAT D'EXPLOITATION** s'élève à 53.137 euros

##### 7. Résultat Exceptionnel : 1.958.238 euros

Ce résultat correspond :

\* à des charges exceptionnelles pour 2.460.673 euros dont 2.452.665 euros au titre de l'acceptation définitive du redressement fiscal.

\* à des produits exceptionnels pour 4.418.912 euros, essentiellement constitués de la reprise de la provision pour risques bancaires généraux de 1.367.438 euros, et de la provision pour redressement fiscal de 3.032.340 euros.

Le **RESULTAT NET** s'élève à 2.011.375 euros

#### ENGAGEMENTS HORS BILAN (en milliers d'euros)

##### Engagements reçus : Keuros

\* Engagements reçu de la CADEC : 827 Keuros

Convention de 1984 : 129 Keuros

Convention de 1992 : 698 Keuros

##### Engagements donnés :

Engagements donnés à la CADEC : 299 Keuros

#### IDENTITE DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

La société suivante établit des comptes consolidés en suivant les principes et méthodes comptables applicables dans les établissements de crédit, dans lesquels les comptes annuels de la Société CORSABAIL sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale.

**Dénomination : CAISSE DE DEVELOPPEMENT DE LA CORSE**

**Siège :** 6, Avenue de Paris - 20000 Ajaccio

**Forme :** S.A.S

**Capital :** 5.001.240 euros

**Pourcentage de détention :** 69,41%

#### REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2009

Le capital social est composé de 400.000 actions de 5,50 euros de nominal, soit 2.200.000 euros, réparties, comme suit :

#### INFORMATION SUR LES TITRES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2009

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant	%Capital
Caisse de Développement de la Corse	277.639	1.527.015	69,41%
Etat	100.000	550.000	25,00%
Chambre de Commerce et d'Industrie Corse du Sud	15.000	82.500	3,75%
Ville d'Ajaccio	7360	40.480	1,84%
F. DOMINICI	1	6	NS
	400.000	2.200.000	100,00%

Toutes les actions

sont des titres ordinaires de 5,50 euros de valeur nominale.

Il n'a été créé ni remboursé aucune action au cours de l'exercice 2009.

#### Attestation du Commissaire aux Comptes :

Les comptes 2009 comportent l'attestation suivante :

"Vu pour vérification de concordance avec les comptes annuels qui ont fait l'objet d'une certification sans réserves dans mon rapport sur les comptes annuels daté du 10 mars 2010".  
Le Commissaire aux Comptes. Le rapport du Conseil d'Administration peut être consulté sur demande adressée au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, Corse du Sud.

Pour avis, le Conseil d'Administration.

## SARL DOMINICI LES SABLES ROUGES

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège : Plage de l'Arinella  
20600 Bastia

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination** : SARL DOMINICI - LES SABLES ROUGES

**Siège** : Plage de l'Arinella, 20600 Bastia  
**Objet** : L'objet social est :

L'activité de Café, restaurant, hôtel, camping, débit de boissons, y compris celles de IV catégorie.

**Durée** : 99 années

**Capital** : 1000 euros

**Apports en numéraire** : 1000 euros

**Apports en nature** : Néant

**Gérance** : Est nommé Gérant de la société : Mme Emanuelli épouse Dominici Marie Jeanne, née le 02 juillet 1967 à Bastia (Haute-Corse) (20), de nationalité française, demeurant, Les Sables Rouges, Plage de l'Arinella, 20600 Bastia.

**Régime matrimonial** : Sous le régime de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, (régime non modifié depuis ainsi qu'il (elle) le déclare).

**Immatriculation** : RCS Bastia

Pour avis,

## VIGILAB Société d'Hygiène Alimentaire et Médicale (S.H.A.M)

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 28.000 euros  
Siège : Quartier Lupino  
Immeuble Santa Maria - Bât. A  
20600 Bastia  
429 976 806 RCS Bastia

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 08.06.2010 a décidé d'augmenter le capital social de dix mille euros, par la création de 100 parts nouvelles de 100 euros. L'article 7 des statuts a été modifié de la manière suivante :

#### Ancienne mention :

Le capital social est fixé à vingt huit mille euros (28.000 euros).

#### Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à trente huit mille euros (38.000 euros).

La gérance,

## BOULANGERIE PÂTISSERIE SUSINI

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7622,45 euros  
Siège : 20135 Conca  
337 630 362 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 7 juin 2010, la gérance de la Société à Responsabilité Limitée BOULANGERIE PÂTISSERIE SUSINI, a décidé de transférer le siège social du "20135 Conca", au "U Cantonu, Route de l'Ospedale, 20137 Porto-Vecchio", à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La location gérance consentie par Monsieur Georges Pierre Susini, suivant acte sous seing privé en date du 15 avril 1986, du fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie, situé à Conca, 20135, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, sous le numéro 045 710 118, a été résilié le 20 août 2001.

Pour avis,  
La gérance.

## COMMUNE DE LUMIO

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

#### PROCÉDURE ADAPTÉE (ART. 28 DU CMP)

## TRAVAUX

#### 1) IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

MAIRIE DE LUMIO - 20260 LUMIO

#### 2) OBJET DU MARCHÉ : AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE RUGBY

##### Caractéristiques principales :

\* **Lot n° 1** : Terrassements, drainage, réseaux divers, gazon synthétique, murs et clôtures.

\* **Lot n° 2** : Eclairage de l'aire de jeu.

##### Lot n° 1 :

Déblais : 6 000 m<sup>3</sup>

Remblais : 6 000 m<sup>3</sup>

Murs de soutènement de hauteurs variables : 300 ml

Gazon synthétique avec granulats d'élastomères : 8 750 m<sup>2</sup>

Clôtures diverses : 550 ml

##### Lot n° 2 :

4 mâts de grandes hauteurs

Massifs de fondation : 80 m<sup>3</sup>

#### 3) PRESTATIONS DIVISEES EN LOTS :

Possibilité de présenter une offre pour un lot ou l'ensemble des lots.

#### 4) VARIANTES :

Les variantes ne sont pas autorisées.

#### 5) CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Critères de sélection des candidatures :

\* Capacités professionnelles, techniques et financières.

\* Les candidatures qui sont recevables en application des articles 43 et 44 du CMP.

\* Les candidatures qui sont accompagnées :

- De la lettre de candidature (DC4),

- De la déclaration du candidat complétée (DC5).

- Des pièces mentionnées à l'article 45 du CMP.

- Liste de références de travaux analogues exécutés ou en cours durant les 5 dernières années (sauf entreprise de création récente).

- Déclaration indiquant l'outillage et le matériel dont le candidat dispose pour réaliser les prestations.

- Déclaration indiquant les moyens en personnel.

- Certificats de capacité professionnelle et/ou qualifications éventuels.

#### 6) CRITERES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

\* 40 % : Prix des prestations

\* 40 % : Valeur technique de l'offre

\* 20 % : Délais d'exécution

#### 7) ADRESSE A LAQUELLE LE DCE PEUT ETRE OBTENU :

Par téléchargement gratuit sur le profil d'acheteur : <http://www.klecoon.com>

#### 8) PROCEDURE :

Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

#### 9) CONDITIONS DE DELAI :

Les offres devront parvenir à la mairie, avant le jeudi 15 juillet 2010 à 12h00.

#### 10) INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS :

Tribunal administratif de Bastia

#### 11) DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION :

Le 08/06/2010.

#### Pouvoir adjudicateur :

Ministère de la justice - Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires PACA-Corse

#### Objet du marché et mode de passation :

- Etudes de diagnostic concernant le devenir de la maison Franceschetti au CD de Casabianda.

- Marché public de maîtrise d'œuvre (uniquement la mission DIAG) passé en procédure adaptée en application des articles 28 et 74 du CMP.

#### Lieu d'exécution :

Centre de détention de Casabianda, 20270 ALERIA

#### Date limite de remise des offres :

Mardi 29 juin 2010 à 11h00

Les plis papiers doivent être remis à la DISP PACA-Corse

Département Patrimoine et Equipement

4 Traverse de Rabat, B.P. 121

13277 MARSEILLE CEDEX 9

DCE remis gratuitement sur demande (voir coordonnées ci-dessous) et disponible à l'adresse Internet suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=3836&orgAcronyme=d3f>

#### Personnes habilitées à donner les renseignements :

M. Hernandez, Tél. 04 91 40 86 33, antoine.hernandez@justice.fr

M. Gérard, Tél. 04 91 40 88 27, herve.gerard@justice.fr

Secrétariat DPE, Tél. 04.91.40.86.85, Fax : 04 91 40 84 82

Email annonces légales :  
[al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)

### AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio du 01/06/2010, enregistré le 02/06/2010 à Ajaccio, Bordereau 2010/393, Case n°2, Ext n°1012

- La Société "WATTOU", SARL au capital de 10.000 euros, ayant son siège social Route de Viggianello 20110 PROPRIANO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 498 991 348, représentée par son gérant Mr Patrick WATTEZ,

#### A VENDU A :

- La Société "HP VOILES", SARL au capital de 4.500 euros, ayant son siège social Immeuble Le Louisiane, Bât B, Rue Paul Colonna d'Istria 20090 AJACCIO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 522 505 809, représentée par son gérant Mr Daniel PARREL, Un fonds artisanal de "voilerie", sis et exploité Immeuble Le Louisiane, Bât B, Rue Paul Colonna d'Istria 20090 AJACCIO.

Moyennant un prix de Quarante Cinq Mille euros (45.000 euros).

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er juin 2010.

Les oppositions éventuelles seront adressées, au cabinet comptable "C2C CORSE", Maison près de l'aqueduc 20167 MEZZAVIA (Commune d'Ajaccio).

Pour insertion,

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination** : LE ROND POINT

**Siège** : Lieu-dit Lustincone, (20253) Patrimoine

**Objet** : Restauration traditionnelle, pizzeria, vente à emporter, petite restauration, snacking, salon de thé, cafétéria, traiteur, banquets, glacier, vente de boissons alcoolisées, et non alcoolisées.

**Durée** : 99 années

**Capital** : 1500 euros

**Gérance** : Mme Guichon Dominique, demeurant Lieu-dit Frasciasca, 20253 Patrimoine

**Immatriculation** : RCS Bastia

Pour avis,

Constitution SSP à corte en date du 08/06/2010 de la **SCI LOFI**. **Capital** : 100 Euros **Siège** : 1 rue du professeur santiago, 20250 corte. **Durée** : 99 ans.

**Gérance** durée indéterminée nommée par A.G.O du 08/06/2010 : SINDALI PHILIPPE, 1 RUE DU PROFESSEUR SANTIAGGI 20250 CORTE **Objet** : Acquisition, revente, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant Cessions de parts sur agrément des associés. **RCS** : Bastia

### LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 31 mai 2010, enregistré au centre des impôts de Porto-Vecchio, le 03 juin 2010, la SARL U LIVANTI, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 385 102 884, a donné en location gérance à Monsieur Cozzani Barthelemy, un fonds de commerce de Alimentation de détail, grande restauration saisonnière, à l'enseigne U LIVANTI, situé à Trinité, 20137 Porto-Vecchio.

Le présent contrat a débuté le 1er juin 2010 pour se terminer le 30 septembre 2010.

Pour avis,



**OPTIQUES NERI**

SARL au capital de 44.000 euros  
Porté à 47.700 euros  
Siège social : 99, Cours Napoléon  
20000 AJACCIO  
RCS Ajaccio 485 179 766

L'AGE réunie en date du 01/06/2010 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 3.700 euros, par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

**ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL****Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à Quarante-Quatre Mille euros (44 000 euros)

**Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à Quarante Sept Mille, Sept Cents euros (47.700 euros)

La Gérance,

**FIN DE LOCATION-GERANCE**

La location gérance du fonds de commerce de studio de photographie, achat et vente de matériels photo, sis, 17, rue Général Leclerc, 20137 Porto-Vecchio, consentie par acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio, du 25 avril 2002, par : La Société PHOTO PIRAS, SARL au capital de 30.489,80 euros, ayant son siège social, 17, rue Général Leclerc, 20137 Porto-Vecchio, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 382 222 727 RCS Ajaccio.

Propriétaire dudit fonds, La Société ESPACE DIGITAL, SARL au capital de 7500 euros, ayant son siège social, 17, rue Général Leclerc, 20137 Porto-Vecchio, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 442 285 011 RCS Ajaccio. A pris fin à la date du 31 décembre 2009.

Pour insertion,

**CS CONSULTING**

SARL au capital de 100 euros  
ZI de Tavaría - BP 32 - 20110 Propriano  
RCS Ajaccio : 489 363 382 (2006 B 140)

**LIQUIDATION DE LA SOCIÉTÉ**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2009, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, Monsieur François Giraschi, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

Par acte SSP du 19/11/2008, il a été constaté que le contrat de location gérance consenti suivant acte SSP en date à Sagone (2A), du 01.03.2007, enregistré le 31.05.2007 à Ajaccio, RD bord. n°2007/340, case n°9, par la SARL SAGONE CAMPING CARAVANING U MINTRASTETU (désormais S.A.S SAGONE RESORT), au capital de 270.000 euros, siège à Vico (20160), Route de Vico, U Mintrastetu - 325 940 856 RCS Ajaccio, à la SARL Société de Distribution Sagonaise - SODIS (désormais S.A.S SAGONE DISTRIBUTION), au capital de 140.800 euros, siège à Vico (20160), Lieu-dit U Mintrastetu, route de Vico 400 836 870 RCS Ajaccio. Sur un fonds de commerce SNACK RESTAURANT, exploité à Sagone (20118), route de Vico, Camping U Mintrastetu, a été dénoncé et a pris fin le 15 octobre 2008.

**AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE****Département de publication : 20A****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

SIVOM du Cavo

**Correspondant :** Monsieur le président, Mairie annexe, 20144 Sainte lucie de porto-vecchio, tél : 04 95 71 53 78, fax : 04 95 71 49 18, courriel : sivomducavu@orange.fr, adresse internet : http://sivom-du-cavo.e-marchespublics.com

**Objet du marché :**

Assainissement : extension à pietra rossa - villata (commune de zonza)

**Type de marché :** Travaux**Caractéristiques principales :**

Démaquillage et ouverture de piste : 600,00 ml  
Ouverture et tranchée pour canalisation principale : 1010,00 ml  
Fourniture et pose de canalisation d200 pvc : 900,00 ml  
Branchements particuliers : 10 u

**Durée du marché ou délai d'exécution :**

1 mois à compter de la notification du marché

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

• Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.

• Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger.

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Prix (40 %)
- Valeur technique de l'offre (40 %)
- Délais (20 %)

**Type de procédure :** Procédure adaptée**Date limite de réception des offres :**

25/06/2010 12:00

**Autres renseignements :**

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** mpa/cavo-10/05

**Renseignements complémentaires :**

Cet avis est également publié sur <http://www.e-marchespublics.com>

**Conditions de remise des offres ou des candidatures :****Une note technique devra être remise explicitant :**

- les moyens humains et matériels que le candidat a prévu de mettre en oeuvre pour l'exécution des travaux,
- les dispositions particulières et la méthodologie que le candidat se propose d'adopter pour la réalisation des travaux,
- un planning prévisionnel de réalisation détaillant les différentes phases du marché,
- la nature, l'origine, la qualité et les caractéristiques des matériaux et matériels qui seront utilisés.

Cette notice servira de base à l'appréciation de la valeur technique de l'offre.

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :**

**Nom de l'organisme :** Sivom du cavo, Correspondant : Dycke benoit, Mairie annexe, 20144 Sainte lucie de porto-vecchio, tél : 0495714016, fax : 0495714918, courriel : sivomducavu@orange.fr

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 09/06/2010

**SA LANCON**

Société Anonyme à Conseil d'Administration  
Au capital de 1.400.000 euros  
Siège social : Strada Vecchia - 20290 Borgo  
RCS Bastia 495 820 177

**CONVOCAZIONE****A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Les actionnaires de la société sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 30 juin 2010 à 10 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et quitus aux administrateurs ;
- Rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Affectation du résultat ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités

Pour avis,  
Le Président.

Suivant acte SSP en date du 03 juin 2010, enregistré à Bastia le 04 juin 2010, B° 2010/541, case n°1, il a été constitué la **SCI "VAC INVEST"**, au capital de 1500 euros, dont le **siège social** est à Biguglia (20620), 981, route de Petrelle, d'une **durée** de 99 ans, ayant pour objet l'acquisition d'une parcelle de terre, la construction, et l'aménagement sur ce terrain et l'exploitation par bail ou autrement desdites constructions. M. Barthelemy Michel Corneli, demeurant à Biguglia (20620), n°981, route de Petrelle, a été désigné **gérant** pour une durée indéterminée. Mention sera faite au RCS Bastia.

**CREATEURS D'ENTREPRISE**

Pour une information, juste

**ABONNEZ-VOUS**

TEL : 04 95 32 04 40  
FAX : 04 95 32 02 38

**B. LEONELLI**

Avocat  
40, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tél : 04 95 31 69 67  
Fax : 04 95 32 79 15

**CONSTITUTION DE SOCIETE**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Bastia du 14 mai 2010, enregistré à Bastia le 8 juin 2010, bordereau n°2010/550, case n°3, il a été constitué sous la dénomination sociale **"ESPACES VERTS MACONNERIE"**, une Société à Responsabilité Limitée ayant pour **objet** : Création d'espaces verts, élagage, démaquillage, terrassement, maçonnerie, clôtures.

Le **siège social** est fixé à : Lieu-dit "Cima", (20244) San Lorenzo.

La **durée de la société** qui prendra cours à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés est fixée à 99 années.

Les associés ont effectué des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1.000 euros.

Le **capital** ainsi formé est divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La société est **gérée et administrée** par Monsieur Benoit Rinaldi, demeurant Lieu-dit "Cima", 20244 San Lorenzo, lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation. La société sera **immatriculée** au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Pour avis et mention, le gérant.

**SCP MATTEI-CALAUDI MENDRIBIL-MATTEI**

Notaires Associés  
3, rue Louis Barthou  
64000 Pau

**ENTREPRISE UNIPERSONNELLE A RESPONSABILITE LIMITEE****U CASONE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7622 euros  
Siège : Rond-Point d'Arca - 20137 Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio : 390 233 401

Par décision du 13 avril 2010 de l'associé unique :

- le capital social a été augmenté d'une somme de 503 euros, par apport en numéraire pour être porté à 8.125,45 euros. Les articles 7, 8 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence.

- a adopté la dénomination sociale AU FIL DE L'EAU, à compter rétroactivement du 1er avril 2010, et a modifié en conséquence l'article 3 des statuts.

- a été nommée en qualité de co-gérante, Mme Jacqueline Facciotti, demeurant à Porto-Vecchio (20137), Quartier Carabona, Chemin de Quenza, pour une durée illimitée, et ce à compter rétroactivement du 1er avril 2010.

RCS : Ajaccio

Pour avis,

Suivant délibération du 03 juin 2010, l'assemblée générale extraordinaire de la Société à Responsabilité Limitée **STF**, au capital de 10.600 euros, siège social Saint Pancrace, Rond-Point de Furiani, 20600 Furiani, RCS 481 991 891 Bastia, a augmenté le capital en numéraire de mille (1000) euros le portant à 11.600 euros et fixé la prime d'émission à 84.000 euros. Les statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis,

Dimanche 5 juin à Lucciana

# Pré-France des Epreuves Combinées

*Monsieur José Galetti pouvait arborer son plus large et convivial sourire le samedi 5 juin 2010, jour où la Ligue Corse d'Athlétisme s'appuyant sur les clubs ASPVA, COP, CAA, CAB, Galia Club Lucciana et AJB, accueillait les demi-finales des Epreuves Combinées de l'Arc Méditerranéen, ainsi que les marcheurs !*

Baigné de soleil, le **Complexe Sportif Charles Galetti** brillait de tous ses feux. Pour la première fois depuis son inauguration en septembre 2009, la piste d'athlétisme allait enfin connaître son véritable baptême, à l'occasion de ce rendez-vous interrégional, et le maire de **Lucciana**, avec ses collaborateurs et le **service des Sports**, juger sur pièces de l'esthétique du bel ouvrage réalisé, de son efficacité pratique, en même temps que la complexité matérielle d'une compétition d'athlétisme.

Dans la bonne humeur, avec rigueur et précision, le programme fut exécuté à la satisfaction générale.

Un régal que d'évoluer dans une telle structure !

Sur le plan sportif, la qualité était au rendez-vous et donc la performance.

Avec, toutefois, un absent de marque, le public !

Une occasion manquée pour l'athlétisme insulaire à travers cette manifestation de qualité et de Haut Niveau, dans un contexte infrastructurel d'envergure !

## Epreuves Combinées

### Le Junior Issa Majouti sur la 3<sup>ème</sup> marche

Des regrets pour **Issa Majouti** et **Sami Riahi**, les athlètes de l'**A.J. Bastia**, qui lors du **Décathlon** chez les Juniors pouvaient espérer la qualification aux «**France**».



Issa Majouti en Bronze

Mais leurs performances ont démontré leur capacité à supporter la confrontation avec des athlètes évoluant dans leur spécialité.

Ils en ont profité pour améliorer plusieurs records personnels comme Issa sur le **110m Haies**, le **400m** – qu'il a remporté –, remportant également le **Lancer du Javelot**, alors que **Sami** se «*plantait*» sur sa discipline favorite, la **Hauteur**, après avoir battu son record au **Lancer du Poids**, ainsi qu'à la **Perche** !

**Mohamed Esge**, quant à lui, devait remporter le **1500m** en **4'22"**, après un parcours qu'il aurait pu réaliser avec un capital-points plus conséquent.



Zeyna Diallo en tête



«Momo» Esge, enfin !



Anthony Valdi-Taddei en progrès

Chez les Cadettes, **Zeyna Diallo** n'a pas démerité et poursuit son apprentissage, avec un beau **200m** en particulier !

Chez les Minimes, **Majid Arbib**, qui a réalisé un beau **1000m**, comme **Anthony Valdi-Taddei**,

en a profité pour améliorer de plus de **1000 Points** le capital réalisé lors du **Tour Régional**, avec plusieurs records personnels battus !

L'**A.J. Bastia** a réussi une belle «*première*» dans cette compétition particulièrement technique !

Chez les Espoirs, **Zouhair Tadlaoui** n'a pu aller au terme de son effort, sur blessure !



Majid Arbib, beau vainqueur

## Marche

Records de Corse pour Mohamed Ammak 1h59'04"90 et Rkya Chachoui 2h13'09"26, sur 20 000m

Alors que la Ligue Corse profitait des **Inter-régionaux de Marche** pour renforcer le côté jury à travers une session de formation placée sous la houlette de **Jacques Xemard**, Officiel Fédéral et Vice-président de la **CCNM**, avec la réussite à l'examen d'Officiel Régional de **Jean-Pierre Nolin**, **Guy Bosch**, **Philippe Capera** et **Benoît Olmeta**, **Georges D'Henry** effectuant à l'occasion son recyclage, la **Marche** Insulaire s'installait sur les **Podiums de l'Interrégion**.

Chez les Hommes, la 3<sup>ème</sup> place de **Mohamed Ammak** venait récompenser les efforts d'un jeune débutant de valeur qui découvrait cette distance qu'il a parcourue, en **1h 59' 04" 90**, nouvelle référence régionale, derrière les spécialistes **Adrien Vadant** de **Montpellier** et le Niçois **Hervé Gislou**.



«Momo» Ammak, un premier Podium Interrégional

Sur cette distance, autre première régionale, avec **Rkya Chachoui**, vainqueur chez les Vétérans Féminines, en **2h 13' 09" 26** nouveau **record de Corse**, devant la Niçoise de **Casalabriva**, **Colomba Micheletti** !

Sur le **10 000m**, le titre à **Fathia Chaouch**, chez les Vétérans Femmes, en **1h 20' 46" 97**, alors que **Benoît Olmeta**, chez les Vétérans Hommes, sur le **5000m**, s'imposait dans le temps de **33' 38" 28**.

Une belle épreuve qui a comblé tous les participants, sous l'œil ravi de l'ambassadeur Corse de la spécialité, **Georges D'Henry**, et de l'**A.J.Bastia** !

## Nicolas Fillon s'affirme à Luminy !

A l'occasion du **Meeting International de Marseille** qu'organisent les amis, **André Giraud**, **André Blanc**, **Daniel Blanchard**...

L'athlète International de l'**A.J.Bastia**, **Nicolas Fillon**, remis de sa blessure qui l'avait obligé à déclarer forfait pour le **deuxième Tour des Interclubs**, à

**Miramas**, a réussi une probante rentrée sur le **400m** en prenant la deuxième place derrière **Fonsat**, en **46" 90** !

Le meilleur pour **Nicolas** reste à venir.

## RENAULT TRAFIC EXTRA dCi 90 SURÉQUIPÉ. PAS SURFACTURÉ.

OFFRES VALABLES JUSQU'AU 30 JUIN 2010



À partir de  
**15 000€<sup>HT (1)</sup>**  
SOUS CONDITIONS DE REPRISES  
**-700 €<sup>HT (2)</sup>**  
SI VOTRE VÉHICULE A + DE 10 ANS

OU

À partir de  
**191€<sup>HT</sup> / mois<sup>(3)</sup>**

### CLIMATISATION - KIT MAINS-LIBRES BLUETOOTH - RADAR DE REcul - RÉGULATEUR-LIMITEUR DE VITESSE

(1) Prix conseillé pour un Trafic Fourgon Extra L1H1 1000 Kg dCi 90 à 15 000 € HT incluant la remise Renault de 4 900€ HT et la prime à la casse Renault de 1 400 € HT, sous condition de la reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destiné à la casse par rapport au tarif n° 2181 au 01/06/2010 de 21 300 € HT. (2) Dans la limite de la mesure gouvernementale, pour l'achat d'un véhicule utilitaire neuf et la reprise d'un véhicule de plus de 10 ans destiné à la casse. (3) Exemple de Crédit Bail sur 60 mois, pour un Trafic Fourgon Extra L1H1 1000kg 2.0 dCi 90 neuf, au prix remis de 15 000€ HT soit une remise de 6 300 € HT (incluant la prime Renault de 1 400€ HT sous condition de reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destinée à la casse), par rapport au prix tarif conseillé N°2181 du 01/06/2010 de 21 300 € HT avec un premier loyer majoré de 4 500€ HT, 59 loyers de 190,71 € HT par mois, une option d'achat finale de 1 500 € HT. Coût total en cas d'acquisition 17 251,89 € HT. Offres valables jusqu'au 30 juin 2010, non cumulables, réservées aux artisans, commerçants et sociétés (hors loueurs et flottes sous protocoles). Sous réserve d'acceptation du dossier par Diac SA.



## DORIA AUTOMOBILES S.A.S

Av de la libération - Lupino - 20600 BASTIA : 04 95 30 13 00  
Casatorra RN 193 20620 BIGUGLIA : 04 95 58 95 10

[www.doria-auto.fr](http://www.doria-auto.fr)



## MARQUE-PAGE

PAR MARIUS MURACCIOLI

### ● CAMUS ET LE FOOT

«*Tout ce que je sais de la morale, je le dois au football*» se plaisait à dire **Albert Camus**. Parlons donc de foot avec l'événement mondial qui débute ce vendredi 11 juin : la **coupe du monde en Afrique du Sud**. La passion que vouait au football l'auteur de tant d'ouvrages de référence comme «*L'Etranger*», «*La Peste*», «*l'Homme révolté*», «*La chute*» ou «*Le mythe de Sisyphe*» remonte à son enfance et bien plus à son adolescence, alors qu'il était



lycéen. Extrait du livre «*Le premier homme*» : «*Quant aux jeux, il s'agissait surtout de football, et Jacques découvrit dès les premières récréations ce qui devait être sa passion de tant d'années (...). Une récréation d'une heure permettait aux enfants de manger leur goûter. Pour Jacques il n'était pas question de goûter. Avec les mordus de football, il se précipitait dans la cour cimentée (...). Deux camps se partageaient la cour, les gardiens de but se plaçaient à chaque extrémité entre les piliers, et une grosse balle de caoutchouc mousse était mise au centre. Point d'arbitre, et au premier coup de pied les cris et les courses commençaient. C'est sur terrain que Jacques, qui parlait déjà d'égal à égal avec les meilleurs élèves de la classe, se faisait respecter et aimer aussi des plus mauvais, qui souvent avaient reçu du ciel, faute d'une tête solide, des jambes vigoureuses et un souffle inépuisable.* »

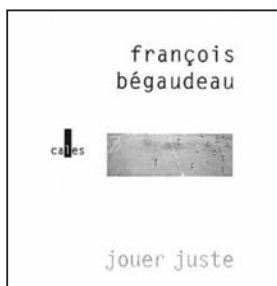
### ● LA BABALLE DANS LES BOIS

**Pierre Desproges** ne comprend pas que l'on puisse se passionner pour vingt types qui courent derrière un ballon ? Voici ce qu'il écrit dans ses «*Chroniques de la haine ordinaire*» : «*Quel sport est plus laid, plus balourd et moins*



*gracieux que le football ? Quelle harmonie, quelle élégance l'esthète de base pourrait-il découvrir dans les trottements patauds de vingt-deux handicapés*

*velus qui poussent des balles comme on pousse un étron, en ahanant des rôles vulgaires de bœufs éteints. Quel bâtard en rut de quel corniaud branlé oserait manifester sa libido en s'enlaçant frénétiquement comme ils le font par groupes de huit, à grands coups de pattes grasses et mouillées, en ululant des gutturalités simiesques à choquer un rocker d'usine ? Quelle brute glacée, quel monstre décérébré de quel ordre noir oserait rire des cadavres comme nous le vîmes en vérité, certain soir du Heysel où vos idoles, calamiteux, goalistes extatiques, ont exulté de joie folle au milieu de quarante morts piétinés, tout ça parce que la baballe était dans les bois ? »*

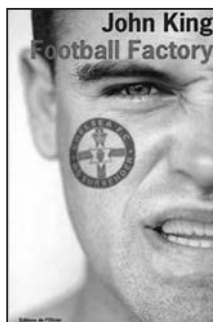
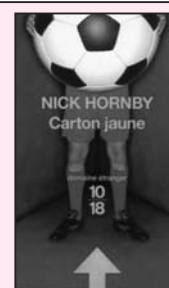


### ● JOUER JUSTE

**Coupe du monde** oblige, on ne faillira pas dans cette chronique. Nous irons... droit au but pour vous suggérer quelques ouvrages que les inconditionnels du foot ne manqueront de lire. **François Bégaudeau** signe «*Jouer juste*». L'histoire se déroule en pleine finale de la **Coupe d'Europe** à la fin de la deuxième mi-temps, juste avant les prolongations. Alors qu'on s'attend au discours habituel de l'entraîneur, privilégiant les sentencieuses consignes de jeu, voilà que le «*coach*» s'entremêle avec une histoire d'amour passée pour une certaine «*Julie*». L'auteur réussit à nous désorienter, en faisant un parallèle entre la fin du match et la fin d'une idylle amoureuse... Surprenant !

### ● CARTON JAUNE

En signant «*Carton jaune*», **Nick Hornby** nous entraîne dans son amour presque maladif pour le football. Son amour démesuré pour **Arsenal** l'obsède. Il devient dépendant des matches comme un drogué de sa dose. L'**Arsenal Football Club** forge l'identité du narrateur, lui donne une raison de vivre. Un roman écrit pour tous ceux qui ne comprennent pas que l'on puisse se passionner pour vingt-deux types courant derrière un ballon.



### ● FOOTBALL FACTORY

Une jeunesse anglaise minée par l'alcool, le chômage, la violence, le racisme et qui ne croit plus en l'élévation sociale. C'est ce que dépeint le récit authentique sur le foot et la classe ouvrière anglaise «*Football Factory*» de **John King**. Au contraire d'un ouvrage qui ne parlerait que de dribbles ou de passements de jambes, celui-ci s'attache à décrire le monde des supporters de Chelsea, qui ne vivent que pour et par leur club de cœur. Ils se retrouvent tous les dimanches au pub où ils boivent abondamment pour se donner du courage.

**BELIER** (21 mars au 19 avril).

**Chiffre** : 0. **Cœur** : Vous affichez un moral bien meilleur. Le fait d'avoir pu parler à une personne attentive vous a fait du bien. **Affaires** : Une entrevue capitale pour votre avenir. Soyez relax et ne cherchez pas à conquérir à tout prix. **Santé** : Nervosité.

**TAUREAU** (20 avril au 20 mai).

**Chiffre** : 2. **Cœur** : Vous avez toujours tendance à vouloir décider. Essayez d'écouter ce que votre partenaire aimerait que vous fassiez. **Affaires** : Ne gêchez pas votre vie familiale. Votre vie professionnelle doit passer au second plan. **Santé** : Une santé bien équilibrée.

**GEMEAUX** (21 mai au 20 juin).

**Chiffre** : 9. **Cœur** : Votre tête est pleine de questions. Il vaudrait mieux voir les choses d'une façon un peu plus sereine. **Affaires** : Votre expérience est un grand atout. Vous vous en rendez compte en épaulant un nouveau collègue. **Santé** : Il faut surveiller votre poids !

**CANCER** (21 juin au 22 juillet).

**Chiffre** : 4. **Cœur** : Vous avez commis une injustice envers un ami. Vous ne vous sentirez bien que lorsque vous lui aurez présenté vos excuses. **Affaires** : Surcharge de travail. N'attendez pas pour réclamer de l'aide. **Santé** : Soignez sans attendre le moindre des bobos.

**LION** (23 juillet au 22 août).

**Chiffre** : 8. **Cœur** : Vos sentiments sont mis à rude épreuve. A vous de savoir si vous pouvez supporter ce qu'on vous inflige. **Affaires** : Vos supérieurs ont l'œil sur vous. Ils apprécient votre comportement et envisagent une promotion. **Santé** : La forme !

**VIERGE** (23 août au 22 septembre).

**Chiffre** : 5. **Cœur** : Vous voilà reparti dans une nouvelle histoire d'amour. Vous aviez presque oublié à quel point cela fait du bien d'être amoureux. **Affaires** : Un sujet délicat. A n'aborder qu'avec les personnes directement concernées ! **Santé** : Mangez un peu plus léger.

**BALANCE** (23 septembre au 22 octobre).

**Chiffre** : 6. **Cœur** : Vous acceptez de vivre une période de solitude. C'est ainsi que vous pourrez avoir les idées plus claires. **Affaires** : Vous êtes tracassé par votre situation professionnelle. Elle est pourtant stable et prometteuse. **Santé** : Nervosité importante.

**SCORPION** (23 octobre au 21 novembre).

**Chiffre** : 8. **Cœur** : Votre couple est un exemple pour les autres. Attention aux jaloux qui aiment faire courir des bruits pour vous déstabiliser. **Affaires** : Une rentrée inattendue. A vous de voir s'il faut investir ou capitaliser. **Santé** : Tout va bien.

**SAGITTAIRE** (22 novembre au 21 décembre).

**Chiffre** : 5. **Cœur** : Ne faites pas la mauvaise tête, seul dans votre coin. Si vous persistez dans cette voie, vous serez rapidement seul. **Affaires** : Il faut faire preuve de patience. Certains résultats se font un peu attendre. **Santé** : Prudence en auto.

**CAPRICORNE** (22 décembre au 20 janvier).

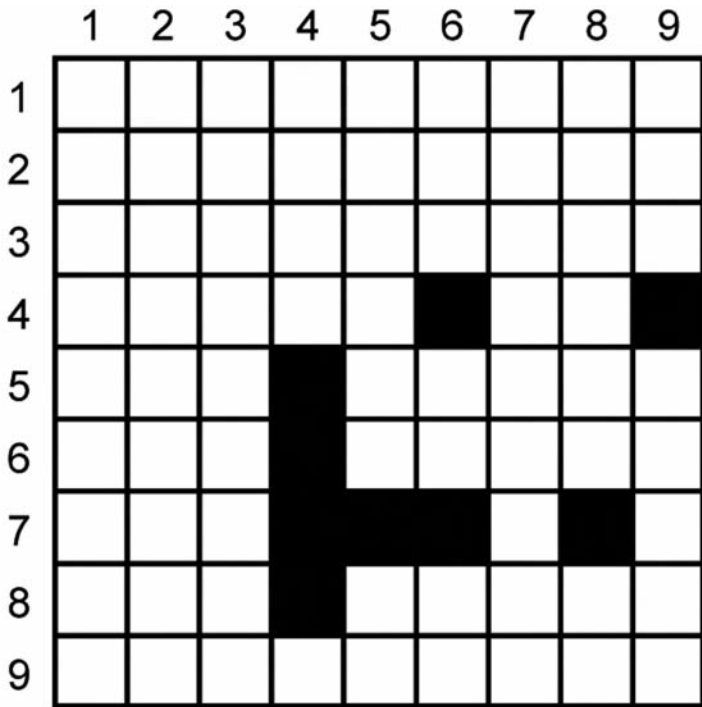
**Chiffre** : 4. **Cœur** : Deux personnes s'intéressent à vous. Un cruel dilemme qu'il vous appartiendra de résoudre sans froisser quiconque. **Affaires** : Préparez vos explications. Un malentendu pourrait mettre à mal tous vos projets. **Santé** : Besoin de fraîcheur.

**VERSEAU** (21 janvier au 19 février).

**Chiffre** : 7. **Cœur** : Certains proches trouvent que vous manquez de sentiments. C'est plutôt que vous ne savez pas bien les exprimer. **Affaires** : Une nouvelle méthode de travail est mise en place. Il faudra bien vous y adapter. **Santé** : Certaines dents sont sensibles.

**POISSONS** (20 février au 20 mars).

**Chiffre** : 1. **Cœur** : Certains esprits chagrins essaient de déstabiliser votre couple. Montrez-leur qu'il en seront pour leurs frais ! **Affaires** : Gérez votre argent en bon père de famille. Le budget serré et rigoureux. **Santé** : Evitez les plats gras.

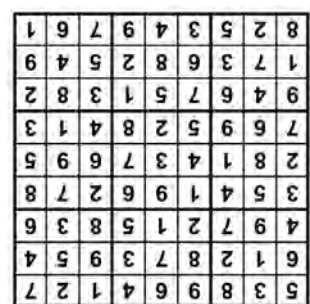
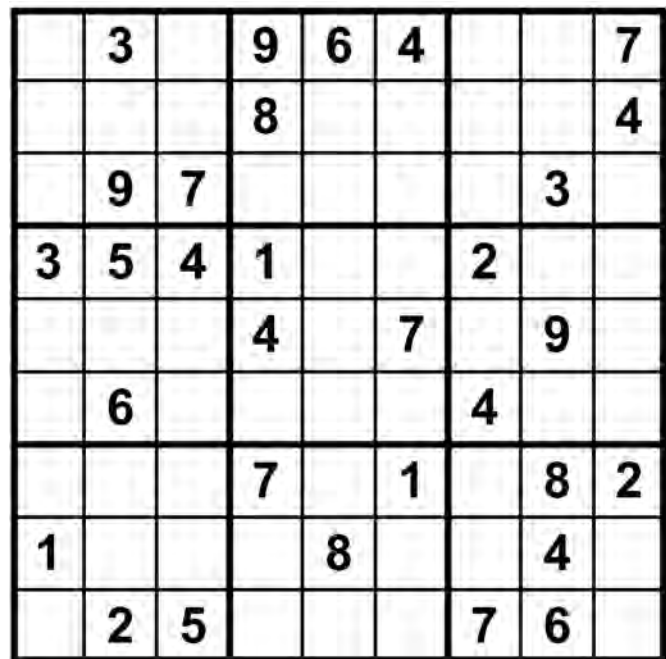


**Horizontalement**

1. Assistance.
2. Future victime de l'arène.
3. Relative à la trachée.
4. Couper court. - Conjonction.
5. Conifères. - Assister.
6. Couleur de robe. - Bière.
7. Un italien.
8. Un à Amsterdam. - An.
9. Séchions.

**Verticalement**

1. Décernée.
2. Vêtements de paysannes russes.
3. Transpirassions.
4. Commune de l'Ariège.
5. Dans une mosquée. - Vin mousseux.
6. Céréale. - Iridium. - Négation.
7. Dans le Royaume-Uni.
8. Du vent. - Préposition.
9. Sur une rose. - Répands.



# A Settimana

24<sup>ème</sup> semaine de l'année  
du 11 au 17 juin 2010

Les fêtes : le 11, Barnabé - le 12, Guy - le 13, Antoine de Padoue - le 14, Élisée - le 15, Germaine - le 16, Jean-François Régis, Aurélien - le 17, Hervé.

24<sup>esima</sup> settimana di l'annu  
da u 11 a u 17 ghjugnu 2010

E feste : u 11, Barnabà - u 12, Guidu - u 13, Antone di Paduva - u 14, Eliseu. Mettodiu - u 15, Vitu - u 16, Urilianu - 17, Rinieru.

## L'info insolite

### Ce terrible fléau

A propos des enfants, estimés à 400.000, qui naissent chaque année en **Afrique** avec le virus du sida, **Michel Sidibé**, directeur exécutif de l'**Onusida**, déclarait récemment : « *S'ils n'ont pas accès au traitement, un tiers de ces enfants vont mourir avant leur premier anniversaire, 50% avant leur deuxième anniversaire, et les autres seront sous traitement toute leur vie* ».

### Ivresse et boulot

Une enquête du site **Drinkaware**, réalisée en **Grande-Bretagne**, indique qu'environ 520.000 personnes (sur 31 millions d'actifs) se rendent chaque jour au travail avec la gueule de bois ! Et 7% des personnes concernées doivent même rentrer à leur domicile avant la fin de leur journée de travail. Par ailleurs, parmi ceux qui « *tiennent le coup* » et restent fidèles à leur poste, 17% admettent devoir lutter pour garder le contrôle, mais qu'ils commettent des erreurs malgré tout.

### A propos de la planète Mars

La **Nasa** annonçait fin mai que la **sonde américaine Phoenix** était bien morte. Ceci comme prévu, suite aux rigueurs hivernales de la planète rouge. En novembre 2008, après que la sonde eut cessé de transmettre toute information, l'agence spatiale américaine avait déjà annoncé officiellement la fin de la mission de **Phoenix**.

### Le remède

Au **Chili**, pour combattre l'obésité et le surpoids qui touchent neuf millions de personnes sur moins de quinze millions d'habitants, le ministre de la Santé suggère de taxer de 20% les aliments contenant des graisses saturées. Et de

déclarer : « *augmenter les impôts est une mesure efficace pour changer les comportements* ». Un projet qui semble ne pas réjouir certaines enseignes de restauration rapide.

### Vacances

13,3% des jeunes de moins de 25 ans, contre 9,3% en 2009, ne partiront pas en vacances cette année, selon une étude de l'organisation de mobilité **VAB**. Cette étude indique aussi que l'on recourt de moins en moins à l'avion pour partir à l'étranger. Chez les plus de 55 ans, le pourcentage de personnes prenant l'avion pour leurs vacances a baissé de 18% au profit de l'auto. Quant aux personnes de 35 à 45 ans, elles sont 70% à choisir la voiture.

## L'ACTU DANS LE RÉTRO

► **Dans la nuit du 12 au 13 juin 1998**, **Éric Tabarly** disparaissait en mer d'**Irlande**. Son corps était retrouvé plusieurs jours plus tard par des pêcheurs.

► **Le 13 juin 2005**, le journal de bord d'un **Saoudien** emprisonné sur la base américaine de **Guantanamo** était publié par le **Time**. Il rapportait essentiellement les multiples atteintes à la dignité humaine, ce qui allait embarrasser fortement **Washington**.

► **Le 14 juin 2004**, confondu par son empreinte génétique, cinq ans après les faits, le meurtrier de **Caroline Dickinson** était condamné à 30 ans de réclusion criminelle, avec une peine de sûreté de 20 ans.

► **Le 15 juin 1980**, à **Colombey-les Deux-Églises**, près de 50.000 personnes étaient rassemblées pour le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'appel du 18 juin.

► **Le 16 juin 2005**, à **Orly**, **Florence Aubenas** accueillait son compagnon de captivité **Hussein Hanoun**, accompagné de son épouse et de leur plus jeune fils âgé de 3 ans.

► **Le 17 juin 1944**, l'**Islande**, jadis « *annexe* » du **Danemark**, devenait la **République d'Islande**.

## VAGABONDAGE

Je suis un « *Tifoso* » de la Toscane, cette « *Balagne* » de l'Italie... Terre ondulée avec ses collines vertes agrémentées de cyprès... ici tout est douceur.

Mais aujourd'hui, après une escapade en Ombrie j'avoue en être tombé sous le charme et surtout avoir été fasciné par Assise. Bien sûr il y a le côté religieux et cette foi qui renverse les montagnes.

St-François d'Assise, cet homme qui parlait aux oiseaux et qui mena une vie d'ascète, de générosité et qui porta le prosélytisme au pinacle. Et lorsque l'on hante église et cryptes on sent que les gens sont habités par la foi. Mais Assise, la cité, est une pure merveille, ses ruelles aux balcons fleuris, ses places, ses édifices... tout est beauté et harmonie.

Ayant quitté Bastia par un bateau de la Mobyline, vers les 8 heures du matin, je me suis régalez et enivré de Cap-Corse...

Pietranera de Jacky Padovani, Miomo du champion Michel Carrega, Lavasina et ses miracles, Erbalunga et ses maisons dans la mer...

Tous ces villages défilent avec des maisons en promontoire comme Pozzo-Brando sous le Monte Stello.

Sisco, Pietra-Corbara, Porticcio-Lo, Santa Severa, Macinaggio puis frôlant Capraja le navire pique sur Livourne ou la statue des Médicis vous attend avec celles des « *quattro mori* » enchaînés.

Livourne... premier port que les bastiais et gens de la région abordaient avant Gênes.

Bien sûr il y a Florence, son célèbre Arno mais pour moi Livourne est la capitale de la Toscane... elle vous ouvre les portes de Volterra, cité noble et riche d'un bel artisanat et du fameux albatre, pierre calcaire translucide : Volterra sa « *fortezza* » ses places médiévales... Vous l'aurez compris : je me suis régalez.

Toussaint Lenziani



## BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 €    6 MOIS : 32 €    Etranger : 62 €

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

L'INFORMATEUR  
Corse Nouvelle

① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213  
20293 Bastia Cedex  
Tél : 04.95.32.04.40  
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

# Un tournoi de bon augure

*En Casinca, c'est certain, sport et jeunesse riment de concert.*

*Une philosophie vraie pour le club du président Dominique Mitridati dont l'équipe seniors accède officiellement en national 3.*

Une décision mûrie depuis deux années, sur la base du travail effectué sous la houlette de **Patrick Aïrola** pour permettre à l'effectif local de s'exprimer ailleurs que dans les salles corses, que tous fréquentent depuis la catégorie poussins.!

La bonne tenue du tournoi du club de **Basket Ball Vescovato-Casinca** qui s'est déroulé ce week-end a rejailli sur toute la discipline d'un point de vue régional, tant les jeunes joueurs corses se sont bien comportés face à leurs adversaires venus du «continent».

Sur les cinq catégories engagées, trois trophées sont restés en **Corse** pour deux partis au-delà de nos frontières insulaires.

Trois mots résument cette édition 2010 du tournoi de **Vescovato** : collectif, technique et motivation. Avec la certitude de jours sereins pour le basket corse, dont la démonstration de la bonne santé a été faite.

## Les phases finales

C'est par la catégorie benjamines que le programme des finales débutait, entre la **Costa Verde** et **Six fours** (7-27).

Victorieuses de cette passionnante finale, les **Varoises** invaincues de **Six Fours**, invaincues du tournoi, ont affiché un niveau «*au-dessus*», face aux joueuses de **Costa Verde** qui ont démontré beaucoup d'allant et de combativité. Un comportement prometteur.

Chez les benjamines, le derby **Vescovato-Costa Verde** a tourné à l'avantage des locaux (19-16) au terme d'un match très engagé, parfois au détriment du collectif.

Conditionnés par l'enjeu, les deux équipes n'ont pas développé leur jeu et la bande à **Mathis** a arraché une courte victoire face à de sérieux adversaires.

La finale des minimes entre le **BBAG** et **Istres** a été la plus indécise... la plus belle aussi (23-26).

Notre coup de cœur va très certainement aux protégés de **Kevin Ingrand** de l'**Entente Aléria-Ghisonaccia**, que l'on a écartés par erreur de pronostic du carré d'as.

Ils ont réalisé l'exploit de faire tout le tournoi sans remplaçant, avec le renfort de **Lucas** en finale. Un match à cent à l'heure, panier sur panier et égalité parfaite au tableau d'affichage jusque dans les dernières secondes de la partie où **Istres** plantait le panier décisif et privait le **BBAG** d'une victoire largement à sa portée.

Pas de surprise, par contre, chez les cadettes où **Vence** a dominé **Furiani** (14-34) tout comme elle a dominé la compétition, et moins encore en cadets avec la large victoire des coéquipiers de **Philippe** et **Mathieu** portant le maillot de **Vescovato**, face à **Istres** (61-25). Les cadets du club organisateur ont été tout simplement «*impériaux*».



La Costa Verde et Six Fours, finalistes benjamines



Les benjamines de Vescovato, vainqueurs en finale contre la Costa Verde



Les protégés de Kevin Ingrand, révélation du tournoi de Vescovato



Les cadettes de Vence ont fait la démonstration de leur maîtrise



La sélection corse de la L.C.A



Jawad Ahaddou, au Poids



Nolwen Boulle sur 3000m



Aurélien Gil, sur la 3<sup>ème</sup> marche du 400m Haies

**Jeux des Iles, aux Açores**  
**FEU D'ARTIFICE POUR L'ATHLÉTISME CORSE**



Majid Arbib, l'avenir



Rislaine Amdaa, au Javelot



Maryline Magnavacca, sur 800m



Relais 4X100, en Argent